

Javier Solana
3 Sommet de Washington: une Alliance résolue entre dans le XXI^e siècle

Couverture : Studio Graphique OTAN
 (Photo OTAN)

Jorge Domínguez
7 L'Argentine, partenaire sud-atlantique de l'OTAN

Dick Zandee
10 L'interaction civilo-militaire dans les opérations de paix

Pol De Witte
14 Renforcer la stabilité et la sécurité dans le Sud Caucase

Luc van der Laan
17 La coopération OTAN-Russie dans le domaine de la défense aérienne



Documentation

- 18 Réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord, Bruxelles, 8 décembre 1998
- 20 Déclaration sur la Bosnie-Herzégovine, Bruxelles, 8 décembre 1998
- 21 Déclaration sur le Kosovo, Bruxelles, 8 décembre 1998
- 21 Déclaration sur les FCE, Bruxelles, 8 décembre 1998
- 23 Compte rendu du Président de la réunion du Conseil de partenariat euro-atlantique, Bruxelles, 8 décembre 1998
- 23 Version actualisée du Plan d'action du Conseil permanent euro-atlantique (CPEA) 1998-2000
- 26 Commission OTAN-Ukraine, Bruxelles, 9 Décembre 1998
- 27 Déclaration du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie, Bruxelles, 9 décembre 1998
- 27 Réunion du Conseil de l'Atlantique Nord en session des Ministres de la défense, Bruxelles, 17 décembre 1998
- 31 Dépenses de défense des pays de l'OTAN (1975-1998)

Index 1998

- 34 Table des matières par numéro
- 35 Table des matières par auteur



Rédacteur en chef : Keir Bonine
Rédactrice en chef adjointe : Vicki Nielsen
Assistante de production : Felicity Breeze
Maquette : Studio graphique OTAN

L'objectif de cette revue, publiée sous l'autorité du Secrétaire général, est de contribuer à une discussion constructive des thèmes atlantiques. Les articles qui y figurent ne représentent donc pas nécessairement l'opinion ou la politique officielle des gouvernements des pays membres ou de l'OTAN.

Les articles peuvent être reproduits sous réserve de l'autorisation de la Rédaction et de la mention de leur origine. La reproduction des articles signés doit porter le nom de l'auteur.

La Revue de l'OTAN est publiée quatre fois par an en français ainsi qu'en allemand - *NATO Brief*; en anglais - *NATO Review*; en danois - *NATO Nyt*; en espagnol - *Revista de la OTAN*; en grec - *Deltio NATO*; en hongrois - *NATO Tükör*; en italien - *Rivista della NATO*; en néerlandais - *NAVO Kroniek*; en norvégien - *NATO Nytt*; en polonais - *Przegląd NATO*; en portugais - *Noticias da OTAN*; en tchèque - *NATO Review*; et en turc - *NATO Dergisi*.

Un numéro en islandais est disponible une fois par an - *NATO Fréttir*, et des numéros sont aussi publiés, occasionnellement, en russe et en ukrainien.

La Revue de l'OTAN se trouve également sur le réseau Internet, comme d'autres publications de l'OTAN, à l'adresse [HTTP://WWW.OTAN.NATO.INT/](http://WWW.OTAN.NATO.INT/)

On peut se procurer gratuitement des exemplaires de la revue en s'adressant au :

Bureau de l'information et de la presse de l'OTAN

1110 Bruxelles, Belgique
 Télécopie : (32-2) 707.4579

Courrier électronique :
 DISTRIBUTION@HQ.NATO.INT

Pour le **Canada** l'adresse est la suivante :

Direction des communications sur la politique étrangère
 Ministère des Affaires extérieures
 et du commerce international
 Promenade Sussex, 125
 OTTAWA, ONTARIO K1A0G2

ISSN 0255-3813

Sommet de Washington : une Alliance résolue entre dans le XXI^e siècle

Javier Solana

Secrétaire général de l'OTAN et Président du Conseil de l'Atlantique Nord

Au mois d'avril, les chefs d'Etat et de gouvernement se réuniront à Washington pour commémorer un événement historique: le cinquantième anniversaire de l'OTAN. Dans la salle même où le Traité de l'Atlantique Nord a été signé, ils rendront hommage à une formidable réussite: cinq décennies de préservation de la paix et de la sécurité en Europe. Mais il ne s'agira pas seulement de célébrer des réalisations passées, ou de réitérer des vœux. Il s'agira aussi de préparer l'avenir. Il conviendra de s'assurer que l'Alliance est prête et a les moyens de relever, dans le domaine de la sécurité, les défis des cinquante années à venir — dont beaucoup seront différents, par leur nature et leur origine, de ceux du passé. Les décisions prises au Sommet de Washington guideront l'Alliance alors qu'elle entrera dans le XXI^e siècle.

Le nouvel environnement de sécurité euro-atlantique

La sécurité européenne a considérablement changé d'aspect au cours de ces dix dernières années et a bénéficié, pour l'essentiel, d'une évolution positive. Le mur idéologique qui divisait l'Europe a définitivement disparu et la plupart des pays d'Europe centrale et orientale suivent une transition démocratique remarquablement pacifique, marquée par des élections libres et la primauté du droit.

Malgré ces améliorations, la sécurité européenne reste confrontée à des défis. On a aussi vu se produire des conflits d'origine ethniques ou impliquant des minorités, des flux de réfugiés, et des violations systématiques des droits de l'homme. Et la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs constitue une autre préoccupation croissante.

Depuis 1991, l'OTAN s'adapte afin de pouvoir relever efficacement ces nouveaux défis dans le domaine de la sécurité par l'ajustement de ses structures internes et l'accomplissement de nouvelles missions. Dans le même temps, elle a établi des relations de coopération avec des pays de l'Europe tout entière afin d'aider à façonner l'environnement de sécurité et de créer un cadre de stabilité sur l'ensemble du continent. Ces différentes adaptations seront mises en avant lors du Sommet.

Le Sommet de Washington

Le changement le plus frappant sera visible, à Washington, au nombre accru de drapeaux qui y flotteront: dix-neuf, et non plus seize. En effet, en avril, la République tchèque, la République de Hongrie et la République de Pologne seront officiellement membres de l'Alliance. Par cette série de nouvelles adhésions, nous montrerons clairement qu'il n'existe plus de lignes de démarcation en Europe.



Qui plus est, cet élargissement n'est qu'un élément d'un processus qui se poursuit. La porte de l'OTAN restera ouverte aux pays en mesure ou désireux de contribuer à la sécurité alliée, compte tenu des développements intervenus dans l'Europe tout entière en matière de politique et de sécurité. Nous travaillons maintenant sur un ensemble de mesures destinées à rapprocher les pays partenaires de l'Alliance et à aider les pays qui aspirent à y adhérer dans l'avenir à remplir les critères requis par l'OTAN. Ces mesures seront officiellement présentées au Sommet.

Dans le même temps, nous continuerons de renforcer nos relations avec des pays non-membres dans toute la région euro-atlantique. Nous souhaitons faire bénéficier toute la région du climat de confiance en tirant tout le parti possible du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA).

Javier Solana,
Secrétaire général
de l'OTAN.

(Photo OTAN)

Les Ministres des affaires étrangères des trois pays sur le point d'adhérer à l'OTAN, Janos Martonyi, de la Hongrie, Jan Kavan, de la République tchèque, et Bronislaw Geremek, de la Pologne, rencontrant le Secrétaire d'Etat américain, Madeleine Albright, lors de la réunion ministérielle de décembre dernier, à Bruxelles. (Photo OTAN).



Cette institution rassemble régulièrement les représentants de 44 pays dans le cadre de l'OTAN. Elle devient un important forum de consultation qui, tout récemment, a fait preuve de sa valeur en relation avec la crise du Kosovo, et verra son rôle s'accroître, à l'avenir, dans des domaines tels que l'assistance en cas de catastrophe et les plans civils d'urgence.

Nous définirons aussi des mesures spécifiques afin de renforcer le Partenariat pour la paix (PPP). Ce programme, qui aborde sa cinquième année, s'est révélé être un moyen très efficace pour aider à restructurer les forces armées et les aider à trouver leur juste place dans des sociétés démocratiques modernes. Le PPP a également fourni les moyens grâce auxquels les 27 Partenaires et les 16 Alliés ont pu mettre en place de nouveaux schémas de coopération pratique entre militaires. Sans le PPP, par exemple, il aurait été impossible de constituer aussi rapidement la force multinationale de maintien de la paix en Bosnie-Herzégovine.

Associer davantage les Partenaires

Pour renforcer encore plus le PPP, nous collaborons, avec nos Partenaires, à la mise au point d'un cadre politico-militaire pour des opérations d'intervention en cas de crise et de soutien de la paix dirigées par l'OTAN dans lesquelles les Partenaires seront davantage associés aux tâches de planification et de direction. Parmi les idées avancées, citons la constitution de centres de formation PPP et de formations multinationales dans le cadre du PPP, et l'utilisation de techniques de simulation afin d'améliorer notre capacité de travailler ensemble. En résumé, pour les dirigeants de l'OTAN et leurs homologues des pays partenaires, le Sommet de Washington marquera une étape dans la poursuite des progrès substantiels qu'ils ont accomplis vers l'avènement d'une Europe où les forces militaires coopèrent au lieu de s'opposer.

Nous travaillons aussi sans relâche pour mettre la dernière main à la révision du Concept stratégique, conformément au mandat donné par les chefs d'Etat et de gouverne-

ment des pays de l'OTAN lors de la dernière réunion au sommet, à Madrid, en 1997. L'actuel concept date du Sommet de Rome, en 1991, et sa révision prendra donc en compte les multiples changements intervenus depuis dans la sécurité euro-atlantique.

Une relation forte avec la Russie

S'agissant de la sécurité euro-atlantique, un des changements très importants est la nouvelle relation positive qui s'établit entre l'OTAN et la Russie. Pour nous, l'engagement constructif de la Russie est essentiel au nouvel ordre de sécurité européen qui se dessine, et nous sommes déterminés à soutenir cet engagement.

Depuis plus d'un an maintenant, nous maintenons avec la Russie des relations approfondies favorisant les consultations et la coopération qui auraient été tout simplement inimaginables du temps de la Guerre froide. Le Conseil conjoint permanent, prévu par l'Acte fondateur OTAN-Russie de 1997, constitue désormais un important forum au sein duquel les Alliés et la Russie échangent leurs points de vue sur les questions de sécurité actuelles comme la Bosnie et le Kosovo, réunissent des experts qui abordent toute une gamme de sujets ayant trait à la défense et aux affaires militaires, et recherchent les moyens d'étendre les domaines de coopération pratique. L'année à venir offre la perspective d'activités de consultation et de coopération encore accrues.

La crise du Kosovo a démontré toute la valeur de ces nouvelles relations. Depuis que cette crise a éclaté, l'OTAN et la Russie ont continué de se consulter au sein du Conseil conjoint permanent et s'efforcent toutes deux de contribuer à la résolution pacifique de ce conflit.

Renforcement de la coopération

Nous comptons bien étendre et approfondir d'autres éléments de nos activités de coopération dans le domaine

de la sécurité. Ainsi, le Programme de travail établi sous les auspices de la Charte OTAN-Ukraine contribue à la paix et la stabilité en Europe, et le Sommet ne manquera pas de reconnaître la valeur des relations OTAN-Ukraine. Nous saluerons aussi le travail accompli par le Groupe de coopération méditerranéenne, qui rassemble l'OTAN et six pays participants de la région méditerranéenne dans le cadre d'un programme dynamique de contacts, de consultations et de coopération.

Une nouvelle structure de commandement

Le Sommet de Washington permettra d'apporter la touche finale aux diverses adaptations internes auxquelles l'Alliance a procédé afin de relever les défis d'aujourd'hui et de demain dans le domaine de la sécurité. Nous procédons à la mise en oeuvre d'une structure de commandement réformée, rationalisée et plus souple, qui est de ce fait mieux à même d'accomplir des missions de soutien de la paix et de gestion des crises. Nous préparons également une initiative relative aux capacités de défense qui vise à améliorer l'interopérabilité, la mobilité et la soutenabilité entre les forces de l'Alliance. Il convient, plus simplement, que les forces de l'Alliance soient sur la même longueur d'ondes et puissent se déplacer rapidement, puis être ravitaillées de façon appropriée sur le terrain. Elles doivent être en mesure de communiquer les unes avec les autres, entre les différentes armes et entre Alliés, dans un monde où l'informatique et la technologie de l'information deviennent partie intégrante de l'équipement du soldat moderne.

Relever les nouveaux défis

L'environnement de sécurité de l'Europe est très différent de ce qu'il était il y a encore dix ans. Il n'est plus

nécessaire de maintenir des forces et des quartiers généraux de l'OTAN statiques et nombreux. De nos jours, les défis peuvent provenir de directions multiples, prendre des formes variées, et se situer au-delà des frontières des pays de l'Alliance. Le maintien de la paix en Bosnie et la gestion de la crise du Kosovo sont d'excellents exemples de la complexité et de l'étendue des nouvelles missions de l'OTAN.

En Bosnie, la Force de stabilisation dirigée par l'OTAN a contribué à consolider la paix en rendant un environnement sûr et donc propice à la reconstruction et la réconciliation, tâches difficiles mais essentielles. En outre, l'Alliance a forgé de nouvelles relations avec diverses agences et organisations internationales œuvrant à la reconstruction du pays; elle a mis ainsi en pratique son concept d'institutions se renforçant mutuellement qui constituent une importante source de synergie au service du maintien et de la consolidation de la paix.

Au Kosovo, le risque d'une crise humanitaire imminente et l'escalade de la violence ont suscité les vives préoccupations de la communauté internationale, qui a voulu exercer des pressions diplomatiques sur les parties pour qu'elles cessent les combats et parviennent à un règlement politique. Toutefois il a fallu compléter les pressions diplomatiques par la menace d'un recours à la force militaire. L'Alliance a pris les décisions nécessaires à cet effet. Dans le même temps, l'OTAN a procédé à une planification et à des préparatifs opérationnels détaillés en vue de la mise en oeuvre des aspects militaires internationaux d'un éventuel règlement de paix. Cela montre que la gestion des crises exige aujourd'hui une coordination étroite entre les objectifs politiques et les moyens de les atteindre et de leur donner les suites voulues. Cela montre également que nous devons pouvoir relever le défi posé par ces violents conflits

Troupes de l'OTAN et des pays partenaires participant à l'exercice PPP «Cooperative Best Effort» au polygone d'entraînement de Krivolak, dans l'ex-République yougoslave de Macédoine, en septembre dernier.*
(Photo OTAN)

* La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.



d'origine ethnique, si nous voulons réaliser notre but d'une Europe entière, libre et jouissant de la paix.

Dans le même temps, nous devons relever de nouveaux défis. Ainsi, il est de plus en plus important que les gouvernements des pays alliés trouvent une solution au problème de la prolifération des armes de destruction massive et de leurs vecteurs. Le principal objectif de l'Alliance et de ses membres est de prévenir la prolifération ou, si elle se produit, d'en inverser le cours par des moyens diplomatiques. Nous devons néanmoins admettre que les armes de destruction massive constituent un risque non seulement pour nos

Groupes de forces interarmées multinationales, dont la mise en œuvre sera bientôt finalisée, permettra à des Alliés européens de recourir à des moyens de l'OTAN sans impliquer nécessairement et directement les Alliés nord-américains.

En garantissant que le développement d'une Identité européenne de sécurité et de défense forte reste bien ancré dans un cadre transatlantique, l'OTAN sera en mesure d'apporter le soutien matériel indispensable de l'Amérique du Nord à des opérations européennes. Cela contribuera automatiquement à l'instauration d'une relation transatlan-



Igor Ivanov,
Ministre des
affaires étrangères
de la Russie
(à gauche),
parlant avec le
Secrétaire général
de l'OTAN,
Javier Solana,
lors de la réunion
ministérielle du
Conseil conjoint
permanent
OTAN-Russie, le
9 décembre 1998.
(Photo OTAN)

territoires nationaux, mais aussi pour les troupes de nos membres qui participent à des missions de maintien de la paix.

Pour le Sommet de Washington, l'OTAN prépare des propositions en vue d'une initiative permettant d'assurer que l'Alliance dispose des capacités politiques et militaires nécessaires pour faire face à ce défi de façon adéquate et efficace. En plus du partage d'informations entre Alliés sur la prolifération des armes de destruction massive, nous pourrions envisager la coordination du soutien de l'Alliance aux efforts en faveur de la non-prolifération.

Tandis que l'OTAN s'adapte, l'Europe fait de même. L'Union européenne a adopté une monnaie commune et une Politique étrangère et de sécurité commune. Il est dans l'ordre des choses que l'OTAN reflète cette évolution et lui apporte son soutien. C'est pourquoi je vois, dans l'avenir, une Alliance présentant une identité européenne plus forte — objectif auquel tous les Alliés souscrivent.

De nouveaux arrangements permettent de forger une identité européenne de sécurité et de défense plus forte au sein de l'Alliance. Les modifications apportées à la structure de commandement autorisent désormais des opérations de l'OTAN sous direction européenne et le concept de

tique plus mûre, au sein de laquelle rôles et responsabilités seront partagés plus équitablement. Les principaux éléments de cette nouvelle relation seront eux aussi définis pour le Sommet.

Une Alliance au plus fort de ses capacités

Le Sommet de Washington marquera une étape historique de l'évolution de l'Alliance atlantique. Pendant les quarante premières années de son existence, l'OTAN a eu pour préoccupation première la défense collective contre une menace unique. Au cours de ces dix dernières années, l'Alliance s'est adaptée aux changements rapides qui se produisent dans le domaine de la sécurité euro-atlantique.

Le Sommet représente l'apogée de ce processus et nous rapprochera plus que jamais de ce moment où toutes les possibilités offertes par le Traité de Washington se concrétiseront, comme les fondateurs de l'Alliance l'avaient voulu. A Washington, nous mettrons la dernière touche à la nouvelle OTAN, une Alliance résolue et conçue pour renforcer la stabilité et la sécurité au bénéfice de la région euro-atlantique, dans son ensemble, bien au-delà de l'an 2000, à travers de nouveaux mécanismes, de nouveaux partenariats et de nouvelles missions. ■

L'Argentine, partenaire sud-atlantique de l'OTAN

Jorge Domínguez
Ministre de la défense de la République d'Argentine

Quoiqu'elle soit géographiquement éloignée de l'Europe, l'Argentine a elle aussi ressenti les effets du conflit Est-Ouest, et elle aspire désormais à s'intégrer pleinement au nouvel environnement de coopération internationale de l'après-Guerre froide qui l'a remplacé. Concrètement, cette volonté se manifeste à travers sa participation à des opérations internationales de maintien de la paix, y compris en Bosnie-Herzégovine. C'est dans cette perspective que, selon M. Domínguez, il y a une convergence naturelle d'intérêts entre l'Argentine et l'OTAN et c'est pourquoi, dans leur poursuite commune de la paix et de la sécurité en coopération, l'Argentine s'efforce de devenir le partenaire sud-atlantique de l'OTAN.

Il est clair que la fin de la Guerre froide a eu une incidence immédiate sur le continent européen, où la défiance et l'antagonisme s'étaient fermement enracinés. La chute du Mur de Berlin a symbolisé la disparition, pratiquement du jour au lendemain, de la confrontation Est-Ouest. Au début des années 90, l'Alliance de l'Atlantique Nord s'est adaptée à la transformation de l'environnement de sécurité en engageant le dialogue et en favorisant l'adoption de mesures de confiance avec les pays de l'ex-Pacte de Varsovie, notamment à travers le programme de Partenariat pour la paix. Par la suite, ce processus a également débouché sur des mécanismes de partenariat spéciaux avec la Russie et l'Ukraine.

Ces événements ne sont pas passés inaperçus en Amérique du Sud, qui n'a peut-être pas été en première

ligne durant la Guerre froide, mais qui en a néanmoins aussi subi les contrecoups. Dans notre partie du monde, ce furent des années d'instabilité institutionnelle et, plus d'une fois, les luttes politiques internes ont reflété la grande confrontation idéologique qui faisait rage ailleurs. Des événements majeurs de l'histoire récente de l'Amérique latine ont été directement causés ou fortement influencés par le contexte de la Guerre froide.

Une ère nouvelle pour l'Argentine

Dans la première moitié des années 80, comme de nombreux autres Etats d'Amérique latine, l'Argentine a retrouvé ses institutions démocratiques après avoir vécu des années de régime militaire. Cela a inévitablement entraîné



Jorge Domínguez, Ministre de la défense de l'Argentine (à gauche), avec le Secrétaire général de l'OTAN, Javier Solana, lors de sa visite au siège de l'OTAN en septembre dernier.

(Photo OTAN)

une redéfinition fondamentale du rôle des forces armées, qui ont progressivement appris à exercer leurs fonctions spécifiques dans le cadre d'un contrôle démocratique. En même temps que l'on procédait à ces changements internes, les grandes questions de politique et de sécurité étaient elles aussi réexaminées. Ainsi, l'un des volets essen-

Une directive sur la planification militaire interarmées stipule que la participation argentine à des opérations de paix internationales n'est pas limitée aux activités menées sous les auspices des Nations Unies, ce qui offre au pays la possibilité de se joindre à d'autres efforts multinationaux lorsque la paix et la sécurité internationales sont menacées.



Gendarmes argentins déployés dans le cadre de l'Unité spécialisée multinationale s'entraînant en Bosnie-Herzégovine l'année dernière.

(Photo MDN argentin)

tiels de la nouvelle politique étrangère et de sécurité de l'Argentine — qui fait aussi partie de la redéfinition de la mission des forces armées nationales — concerne l'accent mis sur la participation à des opérations de maintien de la paix des Nations Unies aux quatre coins du monde.

S'agissant du rôle international de mon pays, cette initiative, qui est totalement conforme à l'attachement très ancien de l'Argentine à l'égard de cette organisation mondiale, a marqué le début d'une ère nouvelle.

L'Argentine a fourni plusieurs bataillons à la Force de protection des Nations Unies (FORPRONU) en l'ex-Yougoslavie et elle a ensuite envoyé des troupes et des observateurs au titre d'autres opérations, notamment en Croatie, en Haïti, en Angola, au Mozambique, au Guatemala, au Sahara occidental, au Koweït, au Liban, en Slavonie orientale et à Chypre. Un calcul récent du nombre d'hommes de troupe fournis pour les opérations de maintien de la paix montre que l'Argentine se situe à l'heure actuelle en huitième position à l'échelle mondiale. En tout, près de 15 000 soldats argentins ont participé à des opérations internationales.

Dans l'esprit de l'engagement argentin en faveur des opérations internationales de maintien de la paix, le Président Carlos Menem a encouragé la création du Centre argentin de formation interarmées aux opérations de maintien de la paix (CAECOPAZ), qui fonctionne depuis 1995. Des cours et des séminaires y sont organisés à l'intention de soldats du monde entier sur un vaste éventail de sujets en rapport avec la théorie et la pratique actuelles du maintien de la paix, notamment en ce qui concerne les observateurs militaires, les commandants et leurs officiers, la police militaire et l'élimination des mines terrestres et des explosifs.

L'Argentine a donc décidé de prendre part à la coalition multinationale qui s'est opposée à l'invasion du Koweït, en 1990, en envoyant dans la région du Golfe des navires de guerre, des avions de transport et 600 officiers et sous-officiers. Plus tard, des forces argentines ont également contribué à la réussite de la mission de normalisation en Haïti (1994), qui a aidé à éviter que la crise dans cette République ne déstabilise tout le bassin des Caraïbes. L'Argentine a aussi soutenu la création de la Brigade multinationale d'intervention rapide des Nations Unies, connue sous le nom de SHIRBRIG, initiative du gouvernement danois visant à assurer le déploiement rapide de missions de maintien de la paix.

Ces décisions d'envoyer des troupes et des moyens afin de mener des opérations difficiles dans des lieux éloignés reflètent l'engagement politique fondamental pris par l'Argentine qui, en tant que membre responsable de la communauté internationale, souhaite jouer un rôle actif dans la préservation de la paix. En raison du nouvel environnement de sécurité, il est essentiel d'édifier des passerelles de coopération entre pays animés des mêmes sentiments, dans le but de faire face aux menaces complexes qui pèsent sur la sécurité en cette période de l'après-Guerre froide. Plus que jamais, l'action concertée est la clé de la défense et de la sécurité.

La nouvelle politique de défense de l'Argentine se caractérise par une approche coopérative de la sécurité internationale, et nous avons cherché à développer les initiatives régionales. Parallèlement à la poursuite de l'intégration économique entreprise à travers le marché commun du cône Sud (MERCOSUR), l'Argentine a sensiblement intensifié sa coopération militaire avec ses partenaires brésiliens, uruguayens et paraguayens. Un important programme de manœuvres conjointes est engagé avec le Brésil et l'Uruguay et une nouvelle série d'exercices a récemment

été lancée avec le Chili. Concrètement, cette conjonction favorable de croissance économique, d'intégration commerciale et de dialogue politique avec ses voisins a renforcé la capacité de l'Argentine à continuer d'apporter son soutien à des opérations de maintien de la paix menées à l'étranger.

Certes, il serait présomptueux de dire que cette partie de l'Amérique du Sud est à l'abri des incertitudes et des menaces qui pèsent sur d'autres régions du monde. Mais le climat actuel de transparence et de confiance entre voisins constitue vraiment une base de stabilité solide dans l'ensemble de l'hémisphère occidental et donne du crédit à la participation argentine à des opérations internationales.

Reconnaissant la contribution et l'attachement constants de l'Argentine à la paix et à la sécurité internationales, le gouvernement des Etats-Unis a officiellement accordé en février 1998 à mon pays le statut de principal allié non membre de l'OTAN. C'est la première fois qu'un pays de l'hémisphère occidental se voit octroyer ce statut.

Du dialogue à la coopération avec l'OTAN

L'évolution de l'OTAN et son désir d'établir des mécanismes de coopération et de liaison avec les pays qui partagent avec elle la volonté de créer un ordre international pacifique et stable ont été démontrés par le programme de Partenariat pour la paix, le Dialogue sur la Méditerranée et le système de conférences périodiques avec certains pays spécifiques. Dans le même temps, notre décision de participer de façon active au maintien et à la consolidation de la paix dans le monde nous a naturellement conduits à chercher à établir un dialogue avec l'OTAN, alliance incluant seize — et bientôt dix-neuf — pays avec lesquels l'Argentine entretient de bonnes relations et partage les principes fondamentaux de démocratie, de respect des droits de l'homme et des libertés civiles, et de liberté économique.

Les premiers contacts entre l'Argentine et l'OTAN remontent à 1992, puis à 1994, lorsque le Ministre des affaires étrangères de l'Argentine a présenté les principaux aspects de notre politique de sécurité internationale aux Représentants permanents auprès du Conseil de l'Atlantique Nord, à Bruxelles. Ces contacts initiaux ont conduit à un dialogue plus poussé et à des visites, dont ma propre visite au siège de l'OTAN en septembre 1998.

Des contacts ont aussi été établis au niveau des experts et de groupes de travail, et nous avons notamment organisé un séminaire sur la sécurité globale à Buenos Aires, en 1993, qui a attiré un bon nombre d'experts et de représentants de haut niveau de l'OTAN et des pays alliés. A cette occasion, les débats et les échanges ont été axés sur des questions comme le nouveau rôle de l'OTAN dans le

monde de l'après-Guerre froide, la sécurité globale et régionale, et les aspects militaires de la sécurité globale. La convergence de vues qui a résulté des débats a renforcé la conviction qu'il existe en fait une base solide permettant de rechercher des moyens de coopération plus concrets, compatibles avec les engagements de l'OTAN, les priorités de l'Argentine et le contexte régional.

La première occasion pratique de coopérer plus étroitement avec l'OTAN a découlé de notre décision de participer à la Force de stabilisation (SFOR) en Bosnie-Herzégovine au travers de la nouvelle unité multinationale spécialisée (MSU). La MSU a été créée pour pallier le déficit de sécurité ressenti entre le plan militaire et celui de la police locale, laquelle n'assumait pas ses responsabilités en raison d'une série de facteurs inhérents à la complexité de la situation sur le terrain. Or cette situation remettait en question les chances de succès du délicat processus de pacification mis en place par l'accord de paix de Dayton. La MSU a été proposée à titre de mesure préventive; elle est placée sous le commandement direct de la SFOR, et dispose de capacités militaires et d'une expérience en matière d'opérations de police correspondant à celles d'organisations de type garde nationale ou gendarmerie.

L'Argentine a fourni une compagnie de sa Gendarmerie nationale, force de sécurité intérieure qui a déjà acquis une

Membres argentins de l'Unité spécialisée multinationale participant à une simulation d'intervention antiémeute en Bosnie-Herzégovine en septembre dernier.

(Photo MDN argentin)



grande expérience des opérations internationales grâce à sa participation à une série de missions parrainées par les Nations Unies et l'Organisation des Etats Américains en Haïti. Et surtout, dans le cadre de la SFOR, la Gendarmerie nationale argentine avait déjà acquis une expérience en ex-Yougoslavie, où bon nombre de ses officiers avaient servi comme membres du Groupe international de police.

Les gendarmes argentins ont été formés et équipés en un temps record et, grâce à la coopération du pays dirigeant la MSU, l'Italie, le contingent argentin a été déployé à temps pour les élections de septembre en Bosnie. Depuis, la MSU travaille avec efficacité, aidant à garantir la mise en œuvre d'aspects importants de l'accord de paix de Dayton et à assurer l'environnement de sécurité indispensable à la réconciliation et à un retour à la normale pour la population locale.

Sa présence au sein de la SFOR a également été utile à l'Argentine dans une perspective politique, puisqu'elle lui a permis de participer au Conseil de partenariat euro-atlantique dans sa configuration SFOR. Nous espérons sincèrement qu'elle facilitera le dialogue sur les questions de sécurité qui, tout en étant axé sur la situation spécifique de la Bosnie, pourrait aussi permettre de plus larges échanges entre l'OTAN et l'Argentine.

Unis dans la poursuite de la paix

Aussi vague que l'usage l'ait rendu, le terme de «globalisation» rend bien compte du nouvel environnement de sécurité, dans lequel stabilité régionale et stabilité mondiale sont étroitement entremêlées. En ce sens, l'OTAN et ses partenaires construisent avec succès une structure de sécu-

rité en coopération dont l'étendue est plus vaste que la zone transatlantique historiquement associée à l'Alliance atlantique. Elle forme un tissu conjonctif qui s'étend de l'Amérique du Nord jusqu'aux profondeurs de l'Asie centrale, de l'Europe continentale à ses voisins du pourtour méditerranéen et même jusqu'au Japon, à travers des conférences semestrielles.

Dans cet environnement de sécurité interdépendant, l'Argentine — pays au profil distinctement atlantique, situé dans une région qui connaît la paix et l'harmonie, et qui a l'expérience des participations à plusieurs initiatives multilatérales dans le monde — a une importante contribution à apporter à la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Dans le cadre de ce réseau de pays ayant des valeurs et une vision du monde communes, nous considérons l'OTAN comme une des forces motrices indispensables à la sécurité internationale.

C'est dans cet esprit que des soldats argentins ont uni leurs forces à celles de l'OTAN et de ses partenaires en Bosnie-Herzégovine. La même communauté de vues et de desseins nous guidera dans de futures interactions avec nos amis situés de part et d'autre de l'Atlantique Nord. L'Argentine continuera de servir en sa qualité spécifique de partenaire sud-atlantique de l'OTAN, et c'est ensemble que nous ferons face aux défis communs de l'avenir. ■

L'interaction civilo-militaire dans les opérations de paix

Dick Zandee

Institut néerlandais «Clingendael» pour les relations internationales



La communauté internationale est de plus en plus engagée, lors de conflits armés intérieurs, dans des opérations de soutien de la transition de la guerre à la paix. Quand des forces armées sont déployées dans le cadre de l'effort de mise en œuvre de la paix, il faut assurer une interface efficace, sur le terrain, avec les diverses organisations civiles qui accomplissent des tâches politiques, humanitaires et socio-économiques du type de la coopération civilo-militaire de l'OTAN en Bosnie-Herzégovine. Toutefois, pour que la coopération soit meilleure, dès les premiers stades, l'auteur estime qu'il convient d'adopter au plus haut niveau politique une approche structurelle de l'interaction civilo-militaire. Cette approche devrait être incorporée dans le nouveau Concept stratégique de l'Alliance, qui sera adopté au Sommet de Washington en avril 1999.

Cet article est fondé sur le livre de l'auteur, *Building Blocks for Peace. Civil-Military Interaction in Restoring Fractured Societies* (disponible auprès de l'Institut Clingendael - tél. 00 31 70 324 53 84).

Ce sont les conflits armés intérieurs, ou conflits internes, qui ont été les plus courants dans les années 90. Selon la dernière édition de l'annuaire du SIPRI⁽¹⁾, il y a eu vingt-cinq conflits armés en 1997, dont un seul était un conflit entre Etats. Les combats au Kosovo et au Congo ont réaffirmé cette tendance en 1998 et les guerres à l'échelon local ou régional devraient continuer à dominer l'environnement international au début du XXI^e siècle.

Ces conflits sont caractérisés par des techniques de guerre non conventionnelles, impliquant tout un ensemble constitué de soldats, de troupes irrégulières, de bandits et d'extrémistes armés qui, souvent, ne se conforment pas aux règles de la guerre. Les armes ne sont pas utilisées uniquement à des fins militaires, mais également pour mena-

cer ou tuer des civils et détruire les infrastructures publiques et les biens privés. Il en résulte notamment une augmentation considérable du nombre de réfugiés et de personnes déplacées. Aujourd'hui, environ 50 millions de personnes dans le monde pourraient légitimement être considérées comme victimes d'un déplacement forcé, ce qui équivaut au nombre de personnes chassées de chez elles entre 1938 et 1948. Les dégâts matériels sont eux aussi considérables. Les statistiques de la Banque mondiale indiquent que 63 % des habitations de la Bosnie-Herzégovine ont été endommagées et 18 % détruites, ainsi que 50 % des écoles. La production industrielle ne représente plus que 10 % du niveau d'avant-guerre et le coût total des dégâts causés au pays est estimé de 30 à 40 milliards de dollars.

(1) Institut international de recherche sur la paix, Stockholm.

Chaque conflit interne a ses caractéristiques propres, mais des dénominateurs communs peuvent être recensés, tels que les facteurs ethniques, religieux et historico-



culturels. Dans la plupart des cas, le pouvoir de l'Etat est entamé, ce qui a de graves conséquences sur des secteurs essentiels de la société civile: perturbation de l'ordre public et recrudescence de la violence; désintégration des structures macro-économiques et développement d'économies parallèles, de la corruption et du grand banditisme; violations croissantes des droits de l'homme et du citoyen qui mènent souvent à des crimes de guerre, notamment à des situations extrêmes comme les génocides au Rwanda et en Bosnie.

En résumé, les conflits internes entraînent l'effondrement des Etats et l'éclatement des sociétés. Plus les blessures sont profondes, plus il faut de temps pour reconstruire la société civile. Souvent, les dégâts les plus graves sont de nature mentale ou psychologique et il faut des années, voire des générations, pour surmonter les haines et les tensions émotionnelles résultant du conflit.

Des forces armées robustes

Au début des années 90, les forces de maintien de la paix ont souvent été déployées pendant le déroulement des conflits. Si elles ont apporté un soutien utile à la livraison de l'aide humanitaire, elles ont en général moins bien réussi à mettre un terme à la lutte armée. Et surtout, les «casques bleus» des Nations Unies se sont souvent retrouvés très impliqués dans ces conflits, au risque d'être attaqués, pris en otages, voire tués. Ces expériences ont contribué à dissuader de plus en plus de recourir au déploiement de forces terrestres pendant des conflits armés intérieurs. L'accent a ensuite été mis sur les «opérations de paix postérieures aux conflits», c'est-à-dire sur les situations dans lesquelles les parties ont accepté un règlement négocié sous l'impulsion de la communauté internationale, qui contribue ensuite à en assurer la mise en œuvre.

Cependant, même lorsque les parties belligérantes ont signé un accord de paix, il faut souvent faire appel à des forces armées robustes pour maintenir la paix. L'IFOR/la SFOR⁽²⁾ en Bosnie-Herzégovine (depuis 1995) et l'ATNUSO⁽³⁾ en Slavonie orientale, Croatie (1996-98), sont intervenues au titre du chapitre VII⁽⁴⁾ de la Charte des Nations Unies (et la SFOR poursuit son mandat). Ces forces ont été structurées et équipées pour faire respecter les dispositions



Réfugiés du Kosovo fuyant leurs villages en direction de l'Albanie en juin dernier.

(Photo Reuters)



des accords de paix, si nécessaire. Les opérations de paix postérieures aux conflits nécessitent, d'une part, l'impartialité, l'utilisation minimale de la force et le recours à la diplomatie et, d'autre part, la dissuasion, la robustesse, l'autorité et la capacité de faire

respecter, s'il y a lieu, les dispositions de l'accord.

Les opérations civiles

En dernier ressort, cependant, pour garantir une paix durable, il est essentiel de réussir la mise en œuvre des aspects civils des accords de paix. En général, un grand nombre d'organisations internationales et non gouvernementales (ONG) différentes sont engagées dans les opérations et, malheureusement, la complexité qui en résulte sur le plan de la gestion peut souvent entraîner des tensions et des heurts entre les diverses bureaucraties, ainsi qu'un gaspillage des ressources.

Les institutions civiles ne fonctionnent pas comme les états-majors militaires et le recrutement du personnel nécessite beaucoup de temps. Il n'y a pas d'ACTWARN, d'ACTREQ ou d'ACTORD⁽⁵⁾ pour les opérations civiles. Celles-ci doivent souvent être organisées à partir de rien, car il n'existe aucun mécanisme permettant à l'avance de mettre en action les ressources nécessaires afin d'être prêts à déployer des moyens, si besoin est. Dans la plupart des cas, la planification des missions a lieu après le lancement de la mission, et non avant. Et quand la répartition rationnelle des tâches et des responsabilités fait défaut au niveau stratégique, elle fait défaut aussi sur le terrain, au détriment de l'efficacité de la mise en œuvre de la paix.

Des efforts pour améliorer l'état de préparation et la coordination civils ont été entrepris aux Nations Unies et

(2)

Force de mise en œuvre/ Force de stabilisation.

(3)

Administration transitoire des Nations Unies pour la Slavonie orientale, la Baranja et la Srem occidentale.

(4)

Action en cas de menace contre la paix, de rupture de la paix et d'acte d'agression (Articles 39-51).

(5)

L'avertissement d'activation (activation warning), la demande d'activation (activation request) et l'ordre d'activation (activation order), respectivement, sont des termes OTAN décrivant les étapes conduisant au déclenchement d'une opération militaire.

Sapeurs français et hongrois de la SFOR aidant à reconstruire le pont historique de Mostar, en Bosnie-Herzégovine, en septembre 1997.

(Photo Belga)



(6)

La définition agréée OTAN de la CIMIC est la suivante: «Moyens et accords qui appuient les relations entre les commandants OTAN et les autorités nationales civiles et militaires et les populations civiles dans une zone dans laquelle sont présentes les forces de l'OTAN ou bien dans laquelle il est prévu de les employer. Ces accords comprennent la coopération avec des agences, des organisations et des autorités non gouvernementales ou internationales.»

(7)

Le mandat du Haut Représentant, qui découle de l'accord de paix pour la Bosnie et de la résolution 1031 du Conseil de sécurité des Nations Unies, consiste à assurer le suivi de l'application de l'accord et à coordonner les efforts civils de mise en œuvre en Bosnie-Herzégovine.

(8)

Voir l'article du colonel William R. Phillips, «La coopération civilo-militaire, élément essentiel à la mise en œuvre de la paix en Bosnie», Revue de l'OTAN, n° 1, Printemps 1998, p. 22-25.

dans d'autres organisations internationales, ainsi que dans certains pays. Par exemple, le siège des Nations Unies a mis au point des procédures de sélection et des programmes de formation améliorés destinés aux forces de police civiles, et il a été proposé d'établir une force de police de réserve des Nations Unies. Le programme de réforme de juillet 1997 du Secrétaire général Kofi Annan prévoit aussi l'amélioration des structures de coordination entre toutes les agences des Nations Unies, mais il ne faut pas attendre de miracle. L'idée d'une chaîne de commandement civile unique reste quelque peu utopique et, en conséquence, les tensions existant entre les nombreuses institutions civiles concernées risquent fort de persister.

La CIMIC⁽⁶⁾ de l'OTAN

La coopération civilo-militaire, ou CIMIC, s'est avérée essentielle, pour deux raisons principales, dans les opérations de paix postérieures aux conflits. Tout d'abord, si la sécurité n'est pas garantie par les militaires, la mise en œuvre des aspects civils des accords tend à être très difficile et peut même échouer complètement. Deuxièmement, les compétences, les connaissances et les moyens des militaires peuvent soutenir très utilement les travaux engagés par les parties et les organisations civiles. Sans un appui militaire, la mise en œuvre de ces volets civils est fondamentalement inconcevable lorsque les situations sont complexes, comme l'ont souligné à de multiples reprises le Bureau du Haut Représentant⁽⁷⁾ ainsi que des représentants

d'autres organisations internationales en Bosnie-Herzégovine.

Les autorités militaires de l'OTAN ont déjà tiré de nombreuses leçons de leur expérience en Bosnie-Herzégovine. Disons simplement que le secteur d'activité de la CIMIC a changé depuis la fin de la période de la Guerre froide, passant de la planification de l'appui civil aux opérations militaires à l'apport d'un soutien militaire aux opérations civiles de consolidation de la paix. La doctrine et la planification sont en cours de développement, des programmes de formation ont été mis en place, des propositions de forces ont été faites, et les pays envisagent d'adopter des dispositifs plus structurels pour apporter leurs contributions à la CIMIC⁽⁸⁾.

Le rôle de la CIMIC ne doit être ni surestimé ni sous-estimé. Premièrement, elle ne remplace pas la mise en œuvre civile — elle soutient plutôt les efforts civils. Néanmoins, elle a un rôle d'intermédiaire essentiel à jouer jusqu'à ce que les parties et les organisations civiles soient en mesure de faire progresser le processus de paix à elles seules. Deuxièmement, l'action de la CIMIC ne se limite pas à la simple reconstruction des écoles et des hôpitaux dans les villes et les villages, même si ces activités sont bien sûr importantes et contribuent à apporter un appui local aux troupes. La CIMIC a un rôle clé à jouer dans presque tous les aspects de la mise en œuvre civile, qu'il s'agisse du retour des réfugiés et des personnes déplacées, du rétablissement de l'ordre public, de la reconstruction de l'économie et des

infrastructures, de l'organisation d'élections ou de la création de nouvelles institutions. Elle est le ciment qui maintient ensemble les divers éléments nécessaires à la paix.

Enfin, lorsque l'on définira les besoins futurs de la CIMIC, l'expérience de l'IFOR/la SFOR ne devra pas être le seul critère à utiliser. Chaque conflit a son contexte spécifique et les accords de paix sont conclus cas par cas. Néanmoins, dans la plupart des opérations de paix postérieures aux conflits, on retrouve un large éventail d'activités civiles semblables qui demandent à être menées avec l'aide des militaires. Il est bien sûr nécessaire de mettre en place des arrangements et des structures CIMIC communs, mais ceux-ci doivent être souples afin de pouvoir être adaptés à chaque situation.

Un cadre élargi

Jusqu'ici, la CIMIC de l'OTAN a été développée au niveau militaire, tant sur le terrain qu'au niveau militaro-stratégique des Autorités militaires de l'Alliance au Grand quartier général des puissances alliées en Europe (SHAPE). Or ce n'est pas là que sont prises les décisions concernant les accords de paix, les divers rôles des organisations internationales dans le processus de mise en œuvre et les relations organiques entre celles-ci. Ces décisions sont prises au niveau politique supérieur.

En définissant un cadre pour l'interaction civilo-militaire à ce niveau plus élevé, l'Alliance pourrait contribuer à améliorer encore les processus de mise en œuvre de la paix. Ce cadre pourrait servir à établir un réseau de relations se renforçant mutuellement entre l'OTAN et d'autres organisations internationales engagées dans les opérations de paix. Mais plutôt que de créer de nouvelles structures bureaucratiques globales, il faudrait envisager des dispositifs de liaison pouvant être activés ou développés en fonction des besoins.

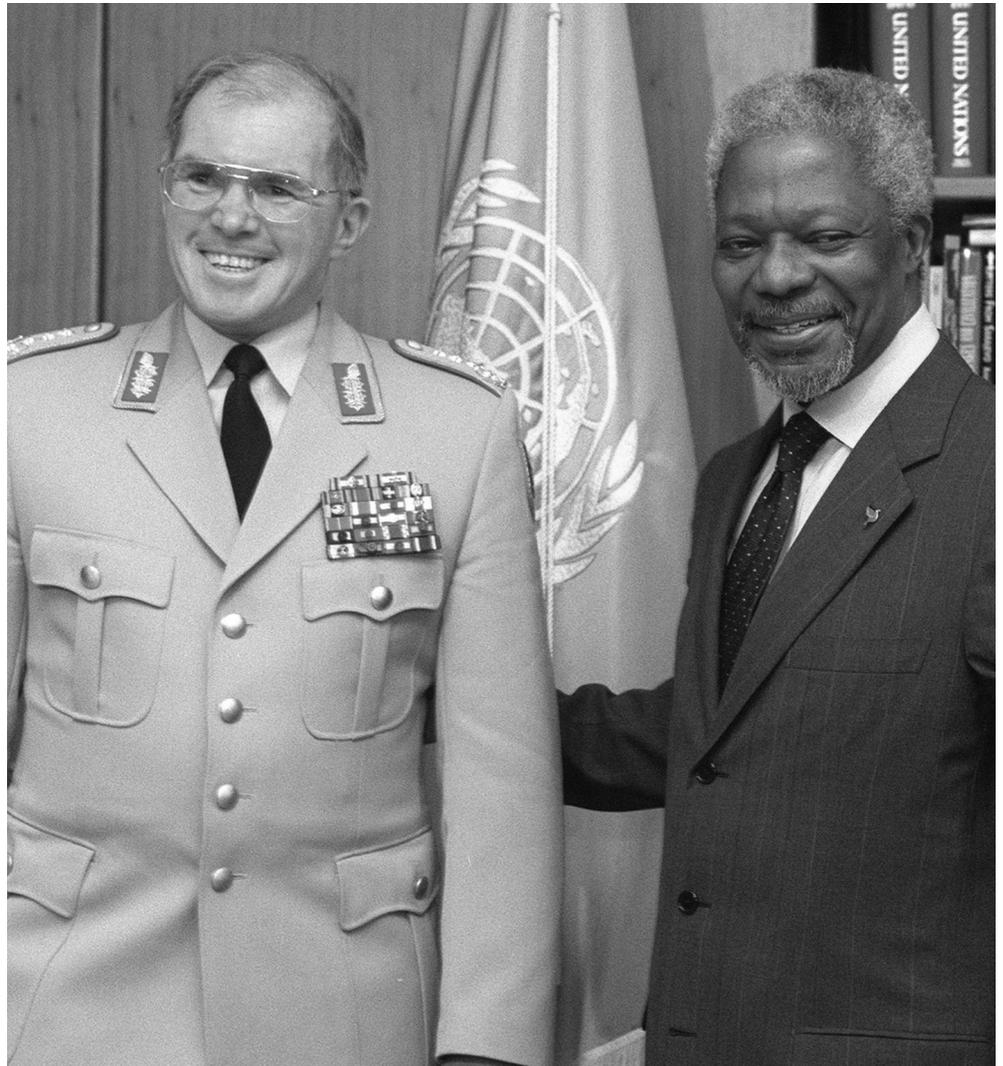
Les liaisons ordinaires entre les organisations internationales pourraient servir à partager des informations pratiques sur la capacité, la structure et les caractéristiques organiques des diverses institutions internationales, ainsi qu'à examiner et coordonner les contributions à la rédaction des accords de paix. Cela aiderait à combler l'écart dû aux différences culturelles et aux idées fausses et permettrait de rationaliser les tâches et d'utiliser plus efficacement les rares ressources disponibles. Des plans d'urgence coordonnés pour-

raient être établis, ce qui réduirait le temps nécessaire pour se préparer à la mise en œuvre de la paix ou à d'autres opérations. Enfin, ce réseau pourrait également servir à organiser en commun des programmes de formation, des séminaires et des exercices.

Le nouveau concept stratégique

L'OTAN travaille actuellement à la définition du nouveau concept stratégique de l'Alliance, qui doit être présenté au Sommet de Washington en avril. Il reflétera les nouvelles tâches que l'Alliance devra accomplir lorsqu'elle dirigera des opérations de paix comme celles qui ont été menées de concert avec les pays partenaires en Bosnie-Herzégovine, et avec le succès que l'on connaît. Etant donné le rôle clé de l'interaction civilo-militaire dans ces opérations, il serait logique d'inclure cet élément dans la définition des nouvelles tâches de l'OTAN. Cela démontre-

Le général Klaus Naumann, Président du Comité militaire de l'OTAN (à gauche), aux côtés du Secrétaire général des Nations unies, Kofi Annan, au siège des Nations Unies, à New York, le 14 décembre 1998.
(Photo AP)



rait son importance politique et constituerait la base de l'élaboration d'arrangements et de procédures plus détaillés qui pourraient être incorporés dans un cadre élargi favorable à une interaction civilo-militaire aux niveaux stratégique et politique. ■

Renforcer la stabilité et la sécurité dans le Sud Caucase

Pol De Witte

Section coopération et partenariat euro-atlantique, Division des affaires politiques, OTAN



La région du Sud Caucase, regroupant les républiques d'Arménie, d'Azerbaïdjan et de Géorgie, a un potentiel croissant et une grande importance stratégique. Dans le cadre de sa mission visant à promouvoir la stabilité dans l'ensemble de la zone euro-atlantique, l'OTAN a offert à ces trois pays plusieurs occasions de développer des partenariats. L'objectif est de contribuer au renforcement de la coopération et de la sécurité régionales, et d'aider ainsi ces pays à concrétiser l'énorme potentiel de la région.

La région du Sud Caucase, qui comprend l'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie, est située entre la mer Noire à l'ouest et la mer Caspienne à l'est, et a des frontières avec la Russie, la Turquie et l'Iran. Etant limitrophe de grands empires, la région revêt une importance géostratégique considérable depuis des siècles. Elle est connue depuis l'antiquité comme un carrefour de populations et de cultures, et il n'existe sans doute aucune autre région au monde d'une taille comparable où l'on parle autant de langues.

Le début du XXI^e siècle semble offrir de bonnes perspectives économiques aux trois pays du Sud Caucase, principalement en raison de l'énorme potentiel encore inexploité. L'Azerbaïdjan développe ses ressources énergétiques dans la mer Caspienne et l'ensemble de la zone est concernée par la question des pipelines existants ou à venir permettant d'acheminer le pétrole ou le gaz de la région de la mer Caspienne.

Reconnaissant le potentiel de la région, l'Union européenne (UE) parraine une initiative qui vise à recréer l'ancienne «route de la soie» dans le cadre du projet de corridor Europe-Caucase-Asie centrale (dit «Traceca»). Ce corridor, qui constituera la voie la plus courte et peut-être la moins onéreuse entre l'Europe et l'Extrême-Orient, aura une importance considérable, non seulement pour les pays du Sud Caucase, mais également pour ceux d'Asie centrale et de la région de la mer Noire, dont certains sont enclavés. Le projet Traceca devrait également permettre de renforcer la coopération régionale dans cette partie du monde.

Ces dernières années, les trois pays du Sud Caucase ont traversés des moments difficiles. Les combats à l'intérieur et autour du Haut-Karabakh — région de l'Azerbaïdjan habitée principalement par des Arméniens de souche — ont pris fin avec l'accord de cessez-le-feu de mai 1994. Depuis, l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) et le Groupe de Minsk⁽¹⁾, notamment, essaient de trouver une solution politique viable à ce conflit.

La Géorgie a, quant à elle, dû faire face à des revendications autonomistes en Ossétie du Sud et en Abkhazie. Le conflit en Ossétie du Sud semble évoluer vers une solution. En ce qui concerne l'Abkhazie, les forces de maintien de la paix de la Communauté des Etats indépendants (CEI) patrouillent sur la ligne séparant l'Abkhazie du reste de la

Géorgie depuis le cessez-le-feu de mai 1994, dont l'application est surveillée par des observateurs militaires de l'ONU. De récents pourparlers bilatéraux et parrainés par l'ONU ont laissé entrevoir un compromis acceptable pour les deux parties.

Cette évolution vers la stabilité politique offre aux trois pays une chance de retrouver un dynamisme économique que la violence avait gravement compromis. La production industrielle a fortement baissé entre 1990 et 1993 et n'a repris qu'à partir de 1995. Au cours de la même période, les dépenses publiques ont représenté une part extrêmement importante du produit intérieur brut (PIB) dans chacun des trois pays, du fait des lourdes charges de défense, d'assistance aux réfugiés et d'aide aux entreprises d'Etat.

Le retour à une situation plus calme a été accompagné d'un redressement de la production et d'un important ralentissement de l'inflation dans les trois pays, rendant également possibles une réduction des dépenses de défense et le rétablissement d'activités génératrices de recettes fiscales. Les pays du Sud Caucase présentent des structures économiques et des niveaux de développement semblables. Leur intégration économique n'est pas envisagée, mais les échanges s'intensifient et des liens économiques se tissent.

Renforcer la stabilité politique

Dans un contexte de possibilités économiques croissantes, il sera extrêmement important, au cours des prochaines années, de mettre en œuvre des politiques de réformes structurelles et de stabilisation, soutenues par une aide et des investissements extérieurs. Aux côtés d'autres organisations internationales, telles que les Nations Unies, l'OSCE, l'Union européenne et le Conseil de l'Europe, et sans faire double emploi, l'OTAN continuera de soutenir les pays du Sud Caucase dans leurs efforts pour accroître la stabilité politique et améliorer ainsi leurs perspectives de développement économique.

L'Arménie, l'Azerbaïdjan et la Géorgie ont depuis longtemps manifesté leur volonté de coopérer avec l'OTAN. Ils ont signé le Partenariat pour la paix (PPP) et engagé sans tarder une coopération concrète après le lancement de l'initiative en 1994. En 1997, ils ont également été étroitement associés à la création du Conseil de partenariat

(1)

Le Groupe de Minsk, coprésidé par les Etats-Unis, la Russie et la France, comprend également l'Arménie, l'Azerbaïdjan, le Bélarus, la République tchèque, l'Allemagne, l'Italie, la Slovaquie, la Suède et la Turquie.



Javier Solana, Secrétaire général de l'OTAN, accueilli par le Ministre de la défense, David Tevzadze, en Géorgie, lors de sa visite dans le Caucase à l'automne dernier.

(Photo AP)

euro-atlantique (CPEA), qui a remplacé le Conseil de coopération nord-atlantique, et ils ont tiré profit des nouvelles possibilités offertes par le PPP renforcé. Malgré des contraintes financières, chacun de ces trois pays a mis au point un «programme de partenariat individuel» substantiel avec l'OTAN, établi une mission diplomatique au siège de l'Alliance et affecté un officier à la Cellule de coordination du Partenariat à Mons.

La stabilité dans le Sud Caucase est d'une grande importance pour les pays de l'Alliance et pour l'OTAN elle-même, comme l'ont démontré les visites que le Secrétaire général, Javier Solana, a effectuées dans la région en 1997, puis l'automne dernier. Le programme du PPP et d'autres activités d'ouverture de l'OTAN, notamment celles axées sur la coopération dans les domaines des sciences et de l'environnement, sont les principaux vecteurs de coopération de l'Alliance avec cette région. Ces programmes offrent l'occasion de créer un environnement plus favorable à un développement stable dans toute la zone euro-atlantique. Le CPEA accroît encore le potentiel de coopération et de renforcement de la confiance en constituant un forum multilatéral où l'on peut échanger des points de vue sur les questions de sécurité présentant un intérêt commun et discuter de propositions et d'initiatives situées dans le cadre du PPP.

L'OTAN et les trois pays transcaucasiens coopèrent dans un grand nombre de domaines, notamment les sciences et les plans civils d'urgence. L'Arménie a grandement bénéficié des activités de planification civile d'urgen-

ce et du Programme scientifique de l'OTAN. L'Alliance aide par exemple à financer un projet extrêmement important pour l'Arménie, qui vise à relier les systèmes d'information de ses instituts d'analyse sismologique à ceux d'instituts grecs, italiens et britanniques.



L'Azerbaïdjan a intensifié sa coopération avec l'OTAN au cours de ces dernières années et organisé un cours axé sur le Partenariat à l'Académie militaire de Bakou. Le pays accueillera également une réunion du Groupe consultatif sur la politique atlantique avec les pays partenaires en mai 1999.

Pour sa part, la Géorgie a pris l'initiative d'accueillir un séminaire du CPEA sur la sécurité régionale dans le Caucase (décrit plus en détail ci-après) et a organisé un at-

lier sur le déminage et la classification des ponts au titre du programme PPP de coopération en matière d'armements. Par ailleurs, elle met à profit les possibilités offertes à des scientifiques géorgiens dans le cadre du Programme scientifique de l'OTAN.

Promouvoir la coopération en matière de sécurité régionale

La participation au CPEA a déjà abouti à des résultats pratiques tangibles pour le Sud Caucase. Le premier séminaire jamais tenu par le CPEA sur la sécurité régionale a été organisé à Goudaouri, en Géorgie, en octobre 1998, réunissant plus de 60 experts originaires de plus de 20 pays. Axé sur les approches pratiques de la coopération régionale dans le Sud Caucase, il a porté sur une large gamme de sujets et comporté des exposés donnés par des membres des services de l'OTAN sur le thème de la coopération entre l'Alliance et les pays partenaires dans des domaines tels que la science et l'environnement, les plans civils d'urgence et la coopération en matière d'armements.

Des experts des pays membres de l'OTAN ont présenté des programmes bilatéraux d'assistance dans des domaines tels que la gestion des ressources de défense, la réhabilitation et la reconversion d'anciens sites militaires à des fins civiles, et la destruction de munitions et d'explosifs. Les exposés des experts des pays partenaires ont porté notamment sur la coopération dans la région de la mer Baltique,

l'Europe en matière d'environnement. Des discussions ouvertes et constructives entre tous les participants ont également permis d'aborder des sujets situés dans un cadre plus large et d'examiner les défis à prendre en compte en matière de sécurité.

Il revient évidemment à chaque pays du Sud Caucase de définir l'approche de la coopération en matière de sécurité qui est la plus adaptée à son environnement régional spécifique, mais il y a des avantages évidents à poursuivre cette coopération dans le cadre élargi du CPEA. L'ouverture des discussions à tous les partenaires du CPEA intéressés renforce la confiance et la sécurité entre les pays, ce qui devrait les encourager à ne pas se s'enfermer dans des cercles restreints. En outre, le CPEA offre aux pays l'occasion de tirer les enseignements des expériences des autres régions qui peuvent avoir rencontré des problèmes identiques dans le passé. Enfin, et c'est loin d'être négligeable, une coopération étendue à un plus grand groupe de participants peut souvent permettre de réaliser des économies d'échelle.

Du risque élevé au potentiel retrouvé

Les pays du Sud Caucase doivent tirer parti de leurs atouts respectifs pour promouvoir leur bien-être commun et transformer cette région en une zone non plus à haut risque mais à fort potentiel. Disposant d'abondantes ressources énergétiques, la région est riche aussi en ressources humaines, présentes sur place ainsi qu'à l'étranger ; sa

situation géographique lui confère des liens inestimables avec les pays de la mer Noire à l'ouest, la Russie au nord, l'Asie centrale à l'est ainsi que la Turquie et l'Iran au sud. En outre, la richesse culturelle de la région et ses zones côtières et de montagne lui offrent d'importantes perspectives en matière de tourisme.

Au cours de son voyage dans la région à l'automne dernier, le Secrétaire général, Javier Solana, a encouragé les dirigeants à exploiter pleinement le potentiel offert par le CPEA et le PPP, à utiliser au maximum le Programme scientifique de l'OTAN et à poursuivre activement la coopération régionale. Espérons que les

thèmes traités lors du séminaire du CPEA en Géorgie et les exemples de coopération présentés par les participants alliés ou partenaires inspireront les pays du Sud Caucase pour la recherche des moyens d'œuvrer ensemble au renforcement de la sécurité et de la stabilité. ■

Vartan Oskanian, Ministre des affaires étrangères de l'Arménie, et son homologue azéri, Tofik Zoulfougarov, participant à la réunion du Conseil de partenariat euro-atlantique, à Luxembourg, le 29 mai 1998.

(Photo OTAN)



le projet de centre régional d'entraînement à la gestion des ressources à Brasov (Roumanie), la réduction des effectifs des forces armées hongroises, les initiatives de coopération internationale du ministère russe des plans d'urgence (Emercom), et la coopération entre les Etats du sud-est de

La coopération OTAN-Russie dans le domaine de la défense aérienne

Luc van der Laan

Direction de la défense aérienne et de la gestion de l'espace aérien
Division du soutien de la défense, OTAN

En octobre dernier, l'OTAN et la Fédération de Russie ont entamé une série d'exercices pratiques dans le domaine de la défense aérienne, le but étant de mettre à l'épreuve la compatibilité de leurs équipements et de leurs procédures dans le cadre d'éventuelles futures opérations conjointes de soutien de la paix. Ces essais font partie d'un programme élargi de coopération proposé aux partenaires du Partenariat pour la paix dans le domaine de la défense aérienne.

La série d'essais conjoints avec la Russie a commencé par des exercices de chargement statique avec des appareils de transport russes et du matériel de défense aérienne de l'OTAN de grandes dimensions. Ensuite viendront, plus tard dans l'année, des essais de ravitaillement en vol. Ces exercices tombent particulièrement à propos, puisqu'ils concernent des activités liées à deux questions récemment étudiées par le Comité OTAN de défense aérienne (NADC): premièrement, les moyens de transport aérien pour du matériel de défense aérienne de grandes dimensions; deuxièmement, la contribution du ravitaillement en vol aux opérations de défense aérienne. Ces deux fonctions de soutien ont acquis une importance accrue pour la défense aérienne dans le nouvel environnement de sécurité, où la mobilité et une autonomie supérieure sont indispensables pour faire face à une plus grande imprévisibilité, à des délais brefs, à des niveaux de forces réduits et aux impératifs d'opérations de maintien de la paix.

Le premier essai de chargement statique a eu lieu du 13 au 15 octobre sur la base aérienne militaire de Kayseri, à l'invitation de la Turquie. Un radar mobile de défense aérienne de l'OTAN (AN-TPS-64) a été chargé dans un avion de transport russe de type Iliouchine 76 selon la technique russe de levage de la charge sur des chariots — technique qui est apparue extrêmement efficace. Le professionnalisme des équipes russe et turque a permis de réaliser ce chargement, y compris l'arrimage, en 90 minutes quasiment sans aucune préparation préalable.

Le deuxième essai de chargement statique a concerné un système d'armes de défense aérienne basé au sol et s'est tenu sur la base aérienne de Manching, du 8 au 10 décembre 1998, à l'invitation de l'Allemagne. Une batterie

antimissiles Patriot — pesant au total plus de 50 tonnes — a été introduite dans un Antonov 22. L'opération s'est déroulée à la perfection, en moins d'une heure, apportant clairement la preuve du professionnalisme des deux équipes, qui ne s'étaient jamais rencontrées auparavant.

Un troisième essai est envisagé pour une date ultérieure. Il concernerait une unité de défense aérienne au sol à courte portée et un Antonov 124. Cela permettrait de compléter la gamme des essais de chargement statique représentatifs.



Les essais dans le cadre de l'autre volet principal du programme, le ravitaillement aérien, devraient avoir lieu à Brize Norton au mois de juillet, à l'invitation du Royaume-Uni, et à Mont-de-Marsan, à l'invitation de la France. Sont prévus des essais au sol avec des spécialistes français, britanniques et russes disposant d'un avion-citerne Iliouchine 78, ainsi que des échanges sur les procédures et techniques et des démonstrations en vol de l'interopérabilité entre les avions-citernes et les appareils de combat français et britanniques.

Cette série d'exercices pratiques devrait déboucher sur une coopération accrue dans le domaine de la défense aérienne et favoriser la capacité de l'OTAN et de la Russie d'œuvrer ensemble sur le terrain dans le cadre d'éventuelles opérations futures de soutien de la paix. Elle permet aussi d'illustrer le potentiel de travail en partenariat de l'Alliance et de la Russie, pour qui la sécurité et la stabilité dans toute la région euro-atlantique correspondent à des intérêts communs. ■

Chargement d'un lance-missiles Patriot à bord d'un avion de transport russe An-22 lors d'un exercice sur la base aérienne de Manching, en Allemagne, en décembre 1998.



REUNION MINISTERIELLE DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD TENUE AU SIEGE DE L'OTAN

Communiqué final, Bruxelles, 8 décembre 1998

1. A notre réunion d'aujourd'hui, nous avons discuté de la préparation de la prochaine réunion au sommet de l'Alliance, qui se tiendra à Washington en avril 1999. A cette réunion, qui marquera le 50^e anniversaire de la signature du Traité de l'Atlantique Nord, nous célébrerons les réalisations historiques de l'OTAN, alliance forte, unie, dont l'action est couronnée de succès, et nous accueillerons les trois pays invités - la République tchèque, la Hongrie et la Pologne - en tant que membres de l'Alliance. Le Sommet fournira également une occasion de définir le rôle futur de l'Alliance, y compris dans le cadre de ses relations toujours plus étroites avec les pays partenaires. C'est pourquoi nous recommandons aux chefs d'Etat et de gouvernement de nos pays d'exposer, au Sommet de Washington, leur vision partagée de l'Alliance dans les années à venir - une Alliance adaptée, rénovée et prête à relever les défis de sécurité du XXI^e siècle.

Nous avons fait le point sur la situation en Bosnie-Herzégovine et sur l'avenir de la Force de stabilisation dirigée par l'OTAN, et avons procédé à des consultations sur la situation au Kosovo et alentour. Sur ces deux questions importantes, nous avons publié des déclarations séparées. Nous avons également publié une déclaration séparée intitulée «L'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE): retenue et souplesse». Nous avons donné des directives supplémentaires pour la poursuite des travaux de l'Alliance visant à appliquer les décisions prises au Sommet de Madrid, en juillet 1997, afin de façonner la nouvelle OTAN.

2. Nous nous félicitons que le processus de ratification concernant l'accession de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne au Traité de Washington ait été mené à bien par tous les pays alliés. Nous accueillons avec satisfaction les progrès accomplis par les pays invités dans les préparatifs en vue de leur adhésion et nous les encourageons ainsi que les autorités militaires de l'OTAN à accélérer leurs efforts afin de répondre aux besoins militaires minimaux pertinents de l'Alliance. L'adhésion de ces pays contribuera à un renforcement global de l'Alliance et à une consolidation de la sécurité et de la stabilité en Europe. Nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir la République tchèque, la Hongrie et la Pologne en tant que nouveaux Alliés avant le Sommet de Washington.

3. Nous réaffirmons que la porte reste ouverte à de nouvelles adhésions à l'OTAN, conformément à l'Article 10 du Traité de l'Atlantique Nord et au paragraphe 8 de la Déclaration du Sommet de Madrid. Tenant compte d'un rapport sur le dialogue intensifié concernant les questions liées à l'adhésion, nous avons fait le point sur ce processus, comme l'ont demandé les chefs d'Etat et de gouvernement de nos pays, en prévision de l'examen global qu'ils effectueront à leur réunion de Washington. Nous avons chargé le Conseil en session permanente d'élaborer pour le Sommet de Washington un ensemble complet de mesures qui poursuivent le processus d'élargissement, concrétisent notre attachement à la politique de la porte ouverte et mette en évidence notre volonté d'aider les pays candidats à l'adhésion à répondre aux normes de l'OTAN.

4. Nous avons reçu un rapport global décrivant les progrès accomplis dans l'adaptation interne de l'Alliance, à laquelle nous continuons d'attacher une grande importance. Les objectifs fondamentaux de cette adaptation sont de maintenir l'efficacité militaire de l'Alliance pour l'éventail complet de ses missions, en faisant fond sur ses capacités essentielles de défense collective, et son aptitude à réagir à une gamme étendue d'éventualités, de préserver le lien transatlantique et de développer l'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD) au sein de l'Alliance. L'application du concept des Groupes de forces interarmées multinationales (GFIM) et les préparatifs en vue de la mise en place de la nouvelle structure de commandement sont bien engagés. Notre objectif est de faire achever les préparatifs nécessaires de façon que le Conseil puisse prendre une décision unique et irrévocable sur les demandes d'activation de tous les quartiers généraux de la nouvelle structure de commandement de l'OTAN pour le début de mars 1999, et nous avons donné des instructions à cet effet au Conseil en session permanente.

Nous avons examiné les progrès accomplis dans la construction de l'IESD au sein de l'OTAN et nous félicitons de la coopération et de la consultation étroites qui ont lieu avec l'UEO à cet égard. Les réunions régulières des Conseils de l'OTAN et de l'UEO en session conjointe, ainsi que celles d'organismes qui leur

sont subordonnés, et les dispositions prévoyant d'étroites consultations sur la planification et la conduite d'opérations et d'exercices dirigés par l'UEO faisant appel à des moyens et à des capacités de l'OTAN, constituent des éléments importants du développement de l'IESD au sein de l'Alliance. Les préparatifs menés dans le cadre de l'Alliance pour des opérations dirigées par l'UEO faisant appel à des moyens et à des capacités de l'Alliance ont maintenant bien progressé. Dans ce contexte, nous accueillons avec satisfaction les résultats de l'atelier conjoint sur le processus de consultation OTAN-UEO, et attendons avec intérêt l'organisation, en février 1999, d'un séminaire sur la gestion des crises devant aboutir à la conduite, en l'an 2000, d'un exercice conjoint OTAN-UEO sur le même thème. Nous nous réjouissons du renforcement constant des liens de coopération entre l'OTAN et l'UEO, qui a été réaffirmé au Conseil des Ministres de l'UEO tenu à Rome les 16 et 17 novembre. Nous chargeons le Conseil en session permanente de faire en sorte que les éléments clés des travaux sur la mise en œuvre des décisions de Berlin et de Bruxelles concernant l'IESD soient en place, comme indiqué dans le rapport sur l'adaptation interne qui nous a été soumis, pour le Sommet de Washington. Nous chargeons également le Conseil de formuler des recommandations sur la meilleure manière d'accroître encore l'efficacité de l'IESD au sein de l'Alliance, y compris la contribution apportée par tous les Alliés européens, au-delà du Sommet de Washington.

5. Nous avons fait le point sur l'examen et l'actualisation, en tant que de besoin, du Concept stratégique de l'Alliance, comme les chefs d'Etat et de gouvernement de nos pays l'ont demandé à leur Sommet de Madrid, en juillet 1997. Ces travaux doivent permettre au Concept stratégique d'être pleinement compatible avec le nouvel environnement de sécurité de l'Alliance. Le Concept doit réaffirmer notre attachement à la défense collective et au lien transatlantique; prendre en compte les défis auxquels l'Alliance est maintenant confrontée et présenter une Alliance prête, avec une large gamme de capacités, à renforcer la sécurité et la stabilité pour les pays de la région euro-atlantique au XXI^e siècle, y compris par le dialogue, la coopération et le partenariat et, lorsqu'il y a lieu, par des opérations de gestion des crises ne relevant pas de l'Article 5, comme celle menée en Bosnie-Herzégovine, avec la participation éventuelle de partenaires. Nous avons donné pour instruction au Conseil en session permanente de poursuivre énergiquement ces travaux, de façon que le nouveau texte soit disponible pour le Sommet de Washington.

6. Nous notons avec satisfaction que la création du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) et l'instauration d'un Partenariat pour la paix (PPP) renforcé ont pour résultat un forum de consultation plus fort et un partenariat plus opérationnel. Cela rendra les Alliés et les Partenaires mieux à même de contribuer à la sécurité et à la stabilité grâce à des consultations politiques et à une coopération pratique. Le CPEA s'est révélé très utile comme forum de consultation sur la situation en Bosnie-Herzégovine et sur la crise du Kosovo. Nous avons reçu un rapport d'activité global sur la mise en œuvre du Document de base du CPEA et du Partenariat pour la paix renforcé.

Nous accueillons avec satisfaction la version actualisée du plan d'action du CPEA pour 1998-2000, document substantiel qui aborde de nouvelles questions. Dans le domaine de la maîtrise des armements, du désarmement et de la non-prolifération, ces questions comprennent la maîtrise des armements, les initiatives politiques et efforts de défense visant à lutter contre la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques, et des missiles, ainsi que le trafic d'armes, le contrôle des transferts d'armes de petit calibre et les moyens d'encourager le déminage.

Nous accueillons comme un fait positif l'inauguration, en juin dernier, du Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe, qui a déjà coordonné l'aide d'urgence dans le cadre des opérations de secours menées en Albanie et en Ukraine.

7. Le Partenariat pour la paix reste le point de convergence de nos efforts pour établir avec les Partenaires de nouveaux modes de coopération pratique portant sur un large éventail de questions militaires et de défense.

Nous prenons note avec satisfaction des échanges de vues en cours avec les Partenaires sur l'élaboration d'un cadre politico-militaire pour des opérations

du PPP dirigées par l'OTAN. Cela renforcera la coopération future en établissant une base sur laquelle associer les Partenaires aux consultations et aux décisions politiques, aux dispositions de commandement et à la planification opérationnelle pour des opérations ne relevant pas de l'Article 5 dirigées par l'OTAN. Ce cadre politico-militaire sera un élément clé de la coopération future et permettra aux Partenaires de jouer un plus grand rôle dans l'accomplissement de l'une des nouvelles tâches majeures de l'Alliance. Il est prévu de finaliser ces travaux, parallèlement à ceux qui portent sur le Concept stratégique, pour le Sommet de Washington.

Nous accueillons avec satisfaction l'élaboration du concept de centres d'entraînement PPP, qui aidera à réaliser les objectifs politico-militaires généraux de l'effort global d'éducation et de formation du PPP, en particulier en favorisant le renforcement de la coopération et de l'interopérabilité militaires.

Nous sommes heureux de constater qu'un nombre important de pays partenaires intéressés saisissent l'occasion, offerte par le processus de planification et d'examen (PARP) élargi, d'adopter les objectifs initiaux du Partenariat au printemps de 1999. Il s'agit d'une démarche importante visant à assurer une coopération plus étroite des Partenaires avec les structures et suivant les procédures alliées, en particulier par le renforcement de l'interopérabilité, qui est une priorité pour l'Alliance.

Nous nous félicitons de l'attention accrue qui est accordée aux formations multinationales en tant que moyen de renforcer la coopération militaire entre Alliés et Partenaires, comme dans le cas de l'IFOR/de la SFOR en Bosnie-Herzégovine.

Nous avons chargé le Conseil en session permanente de regrouper, avec les Partenaires, les initiatives ci-dessus ainsi que d'autres travaux en cours afin de constituer, pour le Sommet de Washington, un ensemble cohérent de mesures destinées à consolider les capacités opérationnelles du PPP.

Les programmes du Partenariat pour la paix peuvent aussi jouer un rôle important en contribuant aux efforts de l'Alliance visant à renforcer la stabilité régionale, par exemple dans les Balkans. Dans ce contexte, l'Alliance a lancé, avec la participation des Partenaires, un programme substantiel d'aide à l'Albanie et à l'ex-République yougoslave de Macédoine. (1)

8. Nous estimons encourageant le développement du processus de consultation et de coopération pratique avec la Russie, sous les auspices du Conseil conjoint permanent (CCP), et restons déterminés à collaborer avec ce pays pour instaurer un partenariat fort, stable et durable, sur la base des principes de l'intérêt commun, de la réciprocité et de la transparence, comme le prévoit l'Acte fondateur OTAN-Russie.

La crise du Kosovo confirme la valeur du CCP en tant que forum de consultation. La mission que la SFOR mène actuellement en Bosnie-Herzégovine est un exemple très appréciable de coopération pratique entre l'OTAN et la Russie.

Nous sommes heureux de constater que la coopération entre militaires progresse de façon satisfaisante et qu'un accord a été conclu sur l'établissement d'une mission de liaison militaire de l'OTAN à Moscou d'ici à la fin de l'année.

Nous nous réjouissons à la perspective de signer avec la Russie un mémorandum d'entente sur la protection de l'environnement, et d'établir dès que possible un bureau d'information de l'OTAN à Moscou. Nous accueillons avec satisfaction la création du Comité OTAN-Russie pour la coopération scientifique et technologique, dont la réunion inaugurale s'est tenue récemment à Moscou; l'accord sur l'établissement à Moscou d'un Centre d'information et de consultation sur la reconversion du personnel militaire dégagé des cadres; et la participation de la Russie à l'exercice PPP «Cooperative Assembly». Nous continuerons de collaborer étroitement avec la Russie à l'élaboration d'un important programme de partenariat individuel (IPP) actualisé, qui comportera notamment une large gamme d'activités de coopération pratique dans le domaine de la défense et entre militaires.

9. Nous réaffirmons que l'Ukraine a selon nous un rôle clé à jouer dans la sécurité européenne. Nous attachons de l'importance au développement d'une coopération pratique et de consultations politiques fortes et dynamiques avec l'Ukraine dans le cadre de la Charte OTAN-Ukraine. Nous nous félicitons de l'annonce, faite par le Président de l'Ukraine, d'un «Programme d'Etat pour la coopération avec l'OTAN jusqu'à l'an 2001», signe tangible de l'attachement de l'Ukraine à une relation fructueuse avec l'OTAN.

Nous comptons exploiter aussi pleinement que possible les potentialités offertes par la participation active de l'Ukraine au PPP renforcé et au Plan de travail OTAN-Ukraine agréé pour 1999. Nous prenons note avec satisfaction de la coopération militaire qui se développe entre l'OTAN et l'Ukraine. La création récente du Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense est une initiative de partenariat sans équivalent.

(1) La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

Nous nous félicitons de l'accord qui sera signé demain sur la nomination de deux officiers de liaison de l'OTAN à Kiev pour renforcer la coopération mutuelle. Nous continuerons d'appuyer un effort d'information dynamique en Ukraine par le biais du Centre d'information et de documentation de l'OTAN à Kiev.

10. La sécurité en Europe est étroitement liée à la sécurité et à la stabilité en Méditerranée. C'est pourquoi nous accordons beaucoup d'attention à notre Dialogue sur la Méditerranée, élément de l'approche coopérative de l'Alliance à l'égard de la sécurité, qui contribue à accroître la confiance avec les pays participants et renforce, grâce à une action concertée, d'autres initiatives internationales visant le même objectif. Nous nous réjouissons de la contribution positive que les ambassades alliées récemment désignées comme points de contact apporteront au développement de ce Dialogue. Nous sommes déterminés à améliorer encore les aspects politiques, civils et militaires du Dialogue. Nous engageons nos partenaires dans le cadre du Dialogue à tirer pleinement profit de toutes les possibilités qu'il offre, y compris dans le domaine militaire. Nous sommes prêts à envisager des possibilités de renforcer la coopération avec les pays participants en prévision du Sommet de Washington.

11. La mise en place des missions de vérification au Kosovo a ouvert une nouvelle phase de la coopération entre l'OTAN et l'OSCE. En travaillant en étroite coordination avec l'OSCE au cours de ces derniers mois pour planifier et mettre en place ces missions, et en continuant de coopérer en Bosnie-Herzégovine, nous avons à nouveau démontré concrètement notre capacité d'œuvrer ensemble dans des situations de crise.

Nous notons également avec satisfaction que les relations entre l'OTAN et l'OSCE se sont renforcées au cours de l'année écoulée, dans l'esprit du Concept commun de l'OSCE pour le développement de la coopération entre institutions se renforçant mutuellement. Nous continuons d'appuyer les efforts déployés par l'OSCE afin de mettre au point un Document-Charte sur la sécurité européenne susceptible d'être adopté au Sommet de l'OSCE qui se tiendra à Istanbul en 1999. Nous nous félicitons des résultats de la réunion ministérielle de l'OSCE tenue à Oslo les 2 et 3 décembre 1998.

12. Nous continuons de considérer le Traité sur les FCE comme une pierre angulaire de la sécurité européenne. Nous tenons à ce que l'adaptation du Traité soit menée à bien. Nous jouerons pleinement notre rôle pour faire en sorte qu'il en soit ainsi d'ici au Sommet de l'OSCE qui se tiendra à Istanbul. A cet effet, nous soutiendrons les efforts visant à résoudre les principales questions en suspens et à commencer le travail de rédaction dans les premiers mois de l'année prochaine. Pour faciliter ce processus, le Conseil de l'Atlantique Nord ainsi que la République tchèque, la Hongrie et la Pologne ont publié aujourd'hui une déclaration séparée intitulée «L'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE): retenue et souplesse». En attendant l'entrée en vigueur du Traité adapté, nous considérons qu'il est essentiel de continuer d'appliquer strictement les dispositions du Traité actuel et des documents connexes.

13. Nous accueillons avec satisfaction le communiqué publié le 4 juin dernier par les cinq Etats dotés d'armes nucléaires dans lequel ils affirment les engagements qu'ils ont contractés en matière de désarmement nucléaire aux termes de l'Article VI du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Nous appelons la Russie à ratifier le Traité START II sans délai. Cela ouvrirait la voie à des réductions considérables des arsenaux nucléaires et permettrait d'entamer des négociations sur un Traité START III dans le but de parvenir à de nouvelles réductions importantes des stocks d'armes nucléaires. Nous restons attachés à l'entrée en vigueur prochaine du Traité d'interdiction complète des essais, et appelons tous les pays à y accéder et à en appliquer les dispositions en temps voulu. Nous sommes favorables à la conclusion, dans les meilleurs délais, d'un traité sur l'arrêt des transferts de matières fissiles.

14. La prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques (NBC) et de leurs vecteurs reste un sujet de grave préoccupation pour l'Alliance. Nous prenons note du rapport du Comité mixte sur la prolifération relatif aux activités du Groupe politico-militaire de haut niveau sur la prolifération et le Groupe «défense» de haut niveau sur la prolifération. L'Alliance et ses membres restent déterminés à empêcher la prolifération et, si elle survenait, à en inverser le processus par les moyens diplomatiques. Dans le même temps, nous reconnaissons que la prolifération peut constituer une menace directe pour l'Alliance. Nous fondant sur les travaux fructueux des groupes de l'OTAN sur la prolifération, nous sommes prêts à intensifier les efforts menés par l'OTAN pour faire face à la menace découlant de la prolifération et à son évolution. Nous chargeons par conséquent le Conseil en session permanente de préparer pour le Sommet de Washington des propositions concernant une initiative destinée à garantir que l'Alliance dispose des moyens politiques et militaires nécessaires pour faire face de façon appropriée et efficace aux défis posés par la prolifération des armes NBC et de leurs vecteurs.

15. Nous soulignons le danger que la dissémination des armes NBC présente pour la stabilité internationale et régionale. En particulier, nous appelons instamment tous les pays à accéder au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires et à appliquer pleinement les dispositions de ce texte, pierre angulaire du régime de non-prolifération.

16. Nous sommes déterminés à progresser vers l'adoption d'un protocole juridiquement contraignant qui, prévoyant des mesures de vérification efficaces propres à assurer un plus grand respect des exigences fixées et à promouvoir la transparence, renforce l'application de la Convention sur les armes

biologiques et à toxines. Nous soulignons de nouveau l'importance d'une adhésion universelle à la Convention sur les armes chimiques.

17. Nous appelons la Russie, l'Ukraine et le Bélarus à ratifier sans délai le Traité Ciel ouvert.

18. Le terrorisme constitue une grave menace pour la paix, la sécurité et la stabilité, et peut mettre en danger l'intégrité territoriale des Etats. Nous réitérons notre condamnation du terrorisme et réaffirmons notre détermination à le combattre conformément à nos engagements internationaux et à nos législations nationales.

DECLARATION SUR LA BOSNIE-HERZEGOVINE

Publiée à la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord, Bruxelles, 8 décembre 1998



1. L'OTAN continue de soutenir les efforts déployés par la communauté internationale pour aider la Bosnie-Herzégovine à se développer en tant qu'Etat unitaire, démocratique et multiethnique. Le seul moyen d'atteindre cet objectif consiste toujours dans la mise en œuvre intégrale et inconditionnelle de l'Accord de paix en Bosnie-Herzégovine, à laquelle l'Alliance est pleinement attachée. La Force de stabilisation (SFOR) continue à jouer un rôle essentiel pour le maintien d'un environnement sûr en Bosnie-Herzégovine. Nous réaffirmons que nous sommes prêts à œuvrer de façon constructive avec toutes les Parties qui soutiennent l'Accord de paix et qui cherchent à l'appliquer.

2. Beaucoup a été accompli au cours des trois dernières années pour reconstruire la Bosnie-Herzégovine. Les élections de septembre ont représenté un pas encourageant dans cette direction; elles ont été pacifiques et démocratiques, et ont démontré l'existence d'une tendance vers un plus grand pluralisme et une plus grande tolérance. La liberté de mouvement est généralement assurée; il existe une monnaie commune, un nouveau drapeau, et d'autres symboles nécessaires à l'affirmation du statut de nation. Nous nous félicitons de l'ouverture récente de l'aéroport international de Tuzla, ainsi que des progrès réalisés dans l'établissement d'une circulation aérienne civile normale à Sarajevo et Mostar.

3. Cependant, il reste beaucoup à faire pour renforcer la fragile démocratie qui prend racine en Bosnie-Herzégovine. Il faut encore établir la primauté du droit dans l'ensemble du pays. La mise en place des institutions communes qui sont primordiales pour l'avenir de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'Etat unitaire n'a pas assez avancé. Les progrès sont insuffisants en ce qui concerne l'intégration ethnique, le démantèlement des institutions illégales, et l'éradication d'une corruption généralisée. Nous attendons des dirigeants nouvellement élus de la Bosnie-Herzégovine qu'ils assument pleinement et activement leur responsabilité pour la mise en œuvre de la paix. Un avenir pacifique, stable et prospère pour la Bosnie-Herzégovine ne sera possible que si les Parties honorent pleinement les engagements qu'elles ont pris aux termes de l'Accord de paix.

4. Le retour accéléré des réfugiés et des personnes déplacées, en particulier dans les régions où vivent les minorités, est une tâche essentielle pour 1999. Nous confirmons que la SFOR poursuivra, dans la limite de ses moyens et de ses capacités, ses efforts en vue de contribuer à créer les conditions propices à la réalisation de cet objectif. Nous appelons les Parties et les représentants démocratiquement élus, à tous les niveaux du pouvoir en Bosnie-Herzégovine, à assumer leur responsabilité pour garantir un processus de retours effectifs.

5. La reconstruction économique en est encore à ses débuts; les réformes nécessaires à un développement et à une croissance économiques soutenus ne sont pas encore en place. Les Parties doivent établir au sein de leurs institutions économiques et de leurs marchés des mécanismes libéraux et modernes afin d'assurer l'existence d'une économie autonome.

6. Des progrès dans ces domaines, dont la réalisation incombe principalement aux Parties, sont importants pour la création des conditions où la paix pourra se maintenir d'elle-même et où une présence militaire sous la direction de l'OTAN ne sera plus nécessaire.

7. Nous soulignons que nous continuons d'appuyer pleinement le Haut Représentant dans son rôle de coordination et d'orientation de la stratégie suivie par la communauté internationale afin de mettre en œuvre les aspects civils de l'Accord de paix. Nous soutenons ses efforts visant à améliorer la coordination et à harmoniser les domaines de responsabilité des diverses organisations internationales participant au processus d'édification de la paix en Bosnie-Herzégovine.

8. Nous attendons avec intérêt la réunion que le Conseil de mise en œuvre de la paix tiendra à Madrid les 15 et 16 décembre 1998, où il donnera de nouvelles orientations aux efforts que mène la communauté internationale afin d'assurer une paix et une stabilité durables en Bosnie-Herzégovine.

9. Nous avons pris note avec satisfaction de la contribution remarquable de la Force de stabilisation dirigée par l'OTAN, qui apporte, dans la limite de ses moyens et de ses capacités, un large soutien à la mise en œuvre des aspects civils de l'Accord de paix de 1995. L'Unité multinationale spécialisée, que nous avons créée en mai dernier, accroît l'efficacité et la souplesse de la SFOR. Nous rendons hommage aux hommes et aux femmes qui composent cette force, pour leur action exceptionnelle au service de la paix. La SFOR continue d'apporter une contribution importante à la stabilité et à la paix en Bosnie-Herzégovine.

10. La SFOR continuera, dans la limite de ses moyens et de ses capacités, d'aider en particulier, tout en maintenant une coordination étroite et efficace avec eux :

- le Haut Représentant, pour la mise en œuvre des aspects civils de l'Accord de paix;
- le Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés, à titre hautement prioritaire, pour le retour échelonné et ordonné des réfugiés, en particulier dans les régions où vivent les minorités;
- le Groupe international de police des Nations Unies, pour la réforme et la reconstruction de la police locale;
- le Tribunal pénal international des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie, y compris en mettant en détention et en transférant à La Haye les personnes accusées de crimes de guerre et en assurant la sécurité pour les exhumations;
- l'OSCE, en offrant son soutien pour la mise en place d'institutions démocratiques.

La SFOR fournira également un soutien aux forces armées des Entités dans la conduite d'opérations de déminage humanitaire, apportant ainsi une contribution essentielle à la reconstruction et à la réhabilitation dans le domaine civil.

11. Toutefois, la présence de la SFOR ne peut être maintenue indéfiniment, et elle ne diminue pas non plus la responsabilité qui incombe aux autorités de Bosnie-Herzégovine d'assurer la stabilité de leur pays, dont la meilleure garantie est la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix. Nous avons décidé, en examinant la taille et la configuration de la SFOR, qu'il n'est pas possible, actuellement, de les modifier sensiblement, et qu'il ne faut pas non plus modifier la mission de cette force. Nous notons, cependant, qu'il est possible à court terme de prendre des mesures allant dans le sens d'une plus grande efficacité. Nous avons également marqué notre accord pour que soit demandée une étude d'options concernant les ajustements plus substantiels et à plus long terme qui pourraient être apportés à la taille et à la structure futures de la SFOR. Les décisions sur de futures réductions seront prises en fonction des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix.

12. Nous sommes résolument favorables à la poursuite de la mise en œuvre de mesures de confiance aux niveaux local et régional. Nous attendons avec intérêt l'ouverture de négociations sur la maîtrise des armements comme prévu dans l'Accord de paix, pour établir un équilibre régional dans l'ex-Yougoslavie et alentour, avec notamment des dispositions appropriées en matière de vérification. Nous appelons les Parties à s'employer à promouvoir la confiance et la coopération entre leurs forces armées dans le cadre de la Commission permanente aux affaires militaires.

DECLARATION SUR LE KOSOVO

Publiée à la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord, Bruxelles, 8 décembre 1998



1. Le but de l'OTAN est de contribuer aux efforts internationaux visant à mettre fin à la crise humanitaire au Kosovo, à faire cesser la violence qui y sévit, et à rendre possible un règlement politique durable. Les décisions prises par l'OTAN en octobre ont contribué de façon cruciale au retrait des forces de la République fédérale de Yougoslavie (RFY) du Kosovo et ont aidé à éviter un désastre humanitaire. L'état de préparation militaire renforcé de l'Alliance est maintenu.

2. Nous restons profondément préoccupés par la situation au Kosovo dans le domaine de la sécurité. Depuis le début de novembre, de violents incidents, provoqués dans certains cas par les forces de sécurité serbes et dans d'autres par des éléments kosovars armés, ont accru la tension. Ils montrent que ni les autorités de Belgrade, ni les éléments kosovars armés ne se sont conformés pleinement aux exigences énoncées dans les Résolutions 1160, 1199 et 1203 du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous appelons les éléments kosovars armés à mettre fin et à renoncer aux actes de provocation, et nous appelons les autorités de la RFY ainsi que les autorités serbes à réduire l'effectif de la police spéciale du Ministère de l'intérieur au Kosovo, à rendre sa présence moins visible et à s'abstenir de toute manœuvre d'intimidation.

3. Nous demandons instamment que les deux parties maintiennent scrupuleusement le cessez-le-feu et respectent pleinement les résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Nous comptons également qu'elles facilitent les enquêtes menées sur les crimes de guerre par le Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie (TPI). A cet égard, nous déplorons le refus de délivrer des visas aux enquêteurs du TPI. La persistance de la violence entre les forces de la RFY et de la Serbie et les éléments kosovars armés compromet les chances d'un règlement politique, dont on peut maintenant entrevoir la possibilité.

4. Nous demeurons fermement convaincus que les problèmes du Kosovo ne peuvent être résolus que par un processus de dialogue ouvert et sans conditions entre les autorités de Belgrade et les représentants des dirigeants kosovars. C'est pourquoi nous invitons instamment toutes les parties à s'acheminer rapidement, dans un esprit de compromis et de conciliation, vers la conclusion du processus de négociation qu'elles poursuivent sous la conduite de l'Ambassadeur Hill. Nous réaffirmons que nous sommes favorables à une solution politique qui prévoit un statut renforcé pour le Kosovo, une autonomie sensiblement accrue et une véritable autonomie administrative, et qui préserve l'intégrité territoriale de la RFY et sauvegarde les droits de l'homme ainsi que les droits civiques de tous les habitants du Kosovo, quelle que soit leur origine ethnique. Nous considérons que la stabilité au Kosovo est liée à la démocratisation de la RFY et nous soutenons ceux qui sont réellement engagés dans ce processus. A cet égard, nous condamnons les mesures de répression prises récemment par le président

Milosevic à l'encontre des médias indépendants et du pluralisme politique en Serbie. Nous accueillons avec satisfaction les mesures prises par le gouvernement du Monténégro pour protéger les médias indépendants, promouvoir les réformes démocratiques et assurer le respect des droits de tous ses citoyens.

5. Nous maintiendrons la mission de vérification aérienne de l'Alliance, l'opération «Eagle Eye», conformément à l'accord entre la RFY et l'OTAN, et ferons périodiquement connaître au Secrétaire général des Nations Unies le point de vue de l'OTAN sur le respect des exigences fixées.

6. Nous entendons coopérer pleinement avec la mission de vérification au Kosovo (MVK) de l'OSCE. La sécurité et la sûreté des vérificateurs de l'OSCE sont pour nous de la plus haute importance. Nous appelons le gouvernement de la RFY à assumer ses responsabilités à cet égard, telles qu'elles sont énoncées dans les Résolutions 1199 et 1203 du Conseil de sécurité des Nations Unies, de même que dans l'accord OSCE-RFY du 16 octobre. Nous attendons des autorités de la RFY et des autorités serbes, ainsi que des communautés kosovars, qu'elles coopèrent pleinement avec la MVK de l'OSCE, en particulier en respectant sa liberté de mouvement et son droit d'accès, et en veillant à ce que son personnel ne soit pas menacé de l'usage de la force, qu'il ne soit pas usé de la force à son endroit et qu'il ne soit en aucune façon fait obstacle à ses activités. Nous attendons également des autorités de la RFY et des autorités serbes qu'elles continuent d'assurer un accès sans entrave aux organisations de secours internationales, y compris en délivrant les visas nécessaires.

7. Le Conseil de l'Atlantique Nord a autorisé l'émission d'un ordre d'activation (ACTORD) pour une force d'extraction dirigée par l'OTAN, «Joint Guarantor». Nous déploierons rapidement les éléments permanents de cette force dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (1) pour permettre le retrait du personnel de la MVK de l'OSCE en cas d'urgence. Nous sommes très reconnaissants envers les autorités de l'ex-République yougoslave de Macédoine pour la coopération et le soutien qu'elles nous ont apportés en fournissant des installations pour le stationnement des forces de l'OTAN.

8. Nous nous félicitons que les pays partenaires aient montré leur volonté de s'associer à l'OTAN afin de contribuer à résoudre la crise du Kosovo, soit en participant à la mission de vérification aérienne dirigée par l'OTAN, soit en permettant d'utiliser leur espace aérien ou en offrant d'autres facilités à l'appui des efforts déployés par l'OTAN. Nous continuerons de tenir d'étroites consultations avec tous les pays partenaires au sujet des actions de l'Alliance concernant la crise du Kosovo.

(1) La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

DÉCLARATION SUR LES FCE

Diffusée à la réunion ministérielle du Conseil de l'Atlantique Nord avec les trois pays invités, Bruxelles, 8 décembre 1998



L'ADAPTATION DU TRAITÉ SUR LES FORCES ARMÉES CONVENTIONNELLES EN EUROPE (FCE): RETENUE ET SOUPLESSE

Le Conseil de l'Atlantique Nord et les Représentants de la République tchèque, de la République de Hongrie et de la République de Pologne, s'exprimant au nom des dix-neuf gouvernements représentés, ont déclaré ce qui suit:

1. Le Traité FCE restera une pierre angulaire de la sécurité européenne. Les Etats Parties au Traité FCE ont une occasion et la responsabilité historiques d'adapter ce document juridiquement contraignant aux nouvelles réalités en matière de sécurité, ainsi que d'assurer l'efficacité à long terme du Traité.

2. Nous, Conseil de l'Atlantique Nord, République tchèque, Hongrie et Pologne, sommes attachés à l'accomplissement de progrès rapides et équilibrés sur toutes les questions clés en suspens concernant l'adaptation. Notre objectif est de faire en sorte qu'un Traité adapté soit signé par les chefs d'Etat et de gouvernement au prochain Sommet de l'OSCE, en 1999. Nous appelons tous les autres Etats Parties à apporter une contribution active pour que cet objectif soit atteint.

3. Dans cette perspective, nous réaffirmons notre engagement de ne maintenir que des capacités militaires à la mesure de nos besoins légitimes de sécurité, eu égard à nos obligations en vertu du droit international. Nous n'avons aucune intention de profiter des négociations sur l'adaptation pour obtenir de petits avantages politiques ou militaires. L'adaptation du Traité FCE doit se traduire par un renforcement de la sécurité de tous les Etats d'Europe, qu'ils soient ou non membres d'une alliance politique et militaire.

4. A Vienne, nous avons fait une série complète de propositions détaillées portant sur tous les aspects de l'adaptation. Il s'agit ainsi de faire en sorte que l'environnement militaire européen reste prévisible et transparent, et qu'il soit plus stable, le but étant également de parvenir à un nouvel abaissement des niveaux de dotation en équipements limités par le Traité FCE parmi les Etats Parties, tout en respectant les impératifs de prévention des conflits et de gestion des crises.

5. Dans le contexte d'un Traité FCE convenablement adapté et juridiquement contraignant dont les dispositions répondent à nos besoins en matière de sécurité, y compris à nos besoins de souplesse, nous continuerons à faire preuve de retenue en ce qui concerne les niveaux et le déploiement de nos forces armées conventionnelles, et cela en tout endroit de la zone d'application du Traité. La présente déclaration indique comment nous utiliserions les mécanismes proposés d'un Traité adapté :

- Notre dispositif militaire refléterait notre détermination commune, dans l'environnement de sécurité actuel et prévisible, de remplir notre mission de défense collective et nos autres missions en veillant à assurer l'interopérabilité, l'intégration et la capacité de renforcement nécessaires plutôt qu'en recourant à un stationnement permanent supplémentaire d'importantes forces de combat terrestres ou aériennes.
- Il y aurait des réductions significatives des niveaux autorisés d'équipements limités par le Traité pour bon nombre d'entre nous.
- Conformément à nos propositions précédentes et dans le contexte d'une retenue comparable manifestée par d'autres dans la région, nous serions nombreux, à l'intérieur et autour de l'Europe centrale, à ne pas relever nos plafonds territoriaux - le nombre total des chars, des pièces d'artillerie et des VBC autorisés en permanence sur nos territoires.
- En outre, toute présence temporaire d'équipements limités par le Traité sur nos territoires serait directement régie par les dispositions juridiquement contraignantes pertinentes du Traité adapté.
- Nous, et toutes les autres Parties au Traité, nous engagerions en faveur d'une transparence et d'une prévisibilité d'une ampleur sans précédent en ce qui concerne nos activités militaires.
- Nous continuerions à rechercher les possibilités de coopération, non seulement entre nous mais avec nos partenaires, en matière de gestion des crises et de prévention des conflits.
- Nous comptons que tous les autres Etats Parties au Traité FCE feront preuve d'une retenue comparable, et qu'en travaillant ensemble en tant que partenaires, nous renforcerons cette nouvelle forme de sécurité fondée sur la coopération en Europe tandis que nous poursuivrons la tâche complexe qui consiste à adapter le Traité FCE pour mieux relever les nouveaux défis en matière de sécurité.

Plafonds et dotations

6. Réduire de façon significative la quantité totale d'équipements limités par le Traité (ELT) autorisée dans la zone d'application doit être un objectif important de l'adaptation du Traité FCE. Les Etats Parties sont déjà convenus de remplacer la structure de bloc à bloc du Traité initial par un nouveau système de limitations reposant sur des plafonds nationaux et des plafonds territoriaux. Ce système sera plus contraignant que ne l'est la structure actuelle du Traité, qui limite la quantité des équipements pouvant être présents dans de vastes zones géographiques.

7. Nous sommes nombreux à avoir déjà indiqué, à Vienne, l'intention d'accepter de limiter les dotations nationales en équipements de façon plus restrictive que ne le prévoit le Traité actuel. C'était un premier signal marquant la retenue avec laquelle nous sommes déterminés à aborder le processus d'adaptation. Certains Alliés, dans le contexte d'un ensemble satisfaisant de dispositions du Traité, sont prêts à envisager de nouvelles réductions là où ce sera possible.

8. Le système des plafonds territoriaux lui-même limite de façon stricte les déploiements d'un pays à l'autre. Nos propositions indiquent clairement que nous concevons l'ajustement des plafonds territoriaux comme une procédure permettant de prendre en compte l'évolution à long terme des besoins en matière de sécurité, et non comme un moyen d'obtenir de la souplesse sur le plan tactique. Conformément à cette approche, nous avons proposé que tous les ajustements de plafonds territoriaux allant au-delà d'un niveau de dotation spécifié soient soumis à l'approbation par consensus des Parties au Traité. Nous réaffirmons notre proposition relative à des «mesures de stabilisation spécifiques» en vertu desquelles, notamment, les plafonds territoriaux de certains Etats Parties ne devraient pas dépasser les niveaux de dotation nationaux maximums actuels et ne pourraient pas être révisés à la hausse. Dans ce contexte, certains autres pays seraient éventuellement disposés, dans le cadre d'un ensemble satisfaisant de dispositions du Traité, à renoncer à la souplesse relative à l'ajustement des plafonds, sous réserve de réexamen à une date spécifiée.

Stationnement

9. Le 14 mars 1997, le Conseil de l'Atlantique Nord a déclaré que : «Dans l'environnement de sécurité actuel et prévisible, l'Alliance remplira sa mission de défense collective et ses autres missions en veillant à assurer l'inter-

opérabilité, l'intégration et la capacité de renforcement nécessaires plutôt qu'en recourant à un stationnement permanent supplémentaire d'importantes forces de combat». Les gouvernements des 16 Etats membres de l'Alliance confirment cette déclaration, dans son intégralité, et ceux de la République tchèque, de la République de Hongrie et de la République de Pologne s'y associent pleinement.

10. Cette déclaration s'applique à des forces de combat terrestres et aériennes. Elle ne concerne pas les quartiers généraux ni les autres activités de soutien militaire nécessaires pour répondre à nos besoins militaires en matière de renforcement, d'interopérabilité ou d'intégration. Nous fournirons d'autres preuves de nos intentions en ce qui concerne tout stationnement futur en donnant une transparence accrue à nos plans et programmes de défense.

Mécanismes du Traité

11. En raison du caractère durable du Traité, de la fonction foncièrement contraignante du système des plafonds nationaux et territoriaux, de l'existence d'incertitudes en matière de sécurité, ainsi que de la difficulté de prévoir l'avenir, il importe que les Etats Parties puissent gérer les crises dans le cadre du Traité adapté. Le système proposé concernant les déploiements temporaires au-delà des plafonds territoriaux vise à répondre à cette nécessité. Conformément à notre engagement dans le sens de la retenue, nous n'aurons recours aux dispositions du Traité adaptées relatives aux déploiements temporaires que d'une façon compatible avec le renforcement de la stabilité générale et régionale en Europe. Tout déploiement de cette nature conçu à des fins de gestion de crises devra avoir un effet stabilisateur. Ses dimensions, sa structure et sa composition seront en rapport avec la situation de crise donnant lieu à la mise en œuvre des tâches immédiates sur lesquelles il est axé. Tout en nous réservant le droit, aux termes d'un Traité adapté, d'utiliser pleinement les éléments de souplesse que constituent notamment les déploiements temporaires exceptionnels au-delà des plafonds territoriaux, ainsi que la marge pouvant exister à l'intérieur de ces plafonds, en vue de faire face aux situations imprévues qui surviendraient à l'avenir, nous n'envisageons pas, dans l'environnement de sécurité actuel et prévisible, qu'il se présente des circonstances exigeant que l'on effectue, sur le territoire d'un Etat Partie, quel qu'il soit, des déploiements allant au-delà des nombres d'ELT que nous avons proposés pour les déploiements temporaires exceptionnels. En outre, nous chercherons à prévenir toute concentration plus importante ou simultanée, potentiellement menaçante, de forces conventionnelles. Nous comptons que les autres Etats Parties feront preuve d'une retenue comparable. Dans ce contexte, nous déclarons ce qui suit :

- Nous n'avons et n'aurons pas pour politique de recourir aux dispositions relatives aux déploiements temporaires en vue de stationner des forces de combat de façon permanente.
- Sans préjudice du droit national d'utiliser la marge disponible à l'intérieur des plafonds territoriaux, nous ferons preuve de retenue quant aux niveaux des équipements qui seraient éventuellement déployés à titre temporaire. Nous nous engageons à utiliser pleinement toute marge éventuellement disponible avant de faire usage du droit de dépasser les plafonds territoriaux prévu dans le Traité au titre d'un déploiement temporaire. Ceci aura pour effet de maintenir au plus bas niveau possible le nombre des équipements qui dépasseraient de façon temporaire un plafond territorial.
- De même, l'utilisation, par nous, des dispositions relatives à un déploiement temporaire exceptionnel dans le cadre d'un Traité adapté, ne sera pas une démarche de caractère habituel. Dans l'environnement de sécurité actuel et prévisible, nous n'envisageons pas de circonstances nécessitant un recours fréquent à des déploiements temporaires exceptionnels. Nous ne considérons pas non plus le concept de tels déploiements comme étant dirigé contre un pays en particulier.
- Un tel événement étant inhabituel, il serait accompagné de mesures politiques appropriées, prises dans le cadre de l'OSCE, susceptibles d'expliquer la nature des circonstances exceptionnelles ayant donné lieu à un déploiement temporaire exceptionnel. Nous avons proposé que le Traité adapté offre des possibilités nettement améliorées de transparence et de vérification en ce qui concerne tout déploiement de ce type.
- Nous veillerons à éviter qu'en raison de notre utilisation des éléments de souplesse offerts par le Traité, des ELT dépassent un plafond territorial au-delà du nombre autorisé pour un déploiement temporaire exceptionnel.

12. Une transparence accrue sera essentielle en tant que fondement de notre approche des questions ci-dessus, et elle devrait assurer de meilleures possibilités de surveiller l'application des dispositions, comme le veut l'esprit d'ouverture qui prévaut aujourd'hui en Europe. Nous prenons aussi des mesures parallèles, à Vienne, en faveur d'une plus grande transparence pour ce qui est des infrastructures militaires nouvelles ou améliorées de façon substantielle, et aussi, sur un plan plus large, des activités et des développements significatifs au point de vue militaire.

COMPTE RENDU DU PRÉSIDENT DE LA RÉUNION DU CONSEIL DE PARTENARIAT EURO-ATLANTIQUE

Siège de l'OTAN, Bruxelles, 8 décembre 1998



1. Les Ministres des affaires étrangères et représentants des pays membres du Conseil de partenariat euro-atlantique (CPEA) se sont réunis aujourd'hui à Bruxelles. Le Secrétaire général de l'Union de l'Europe occidentale assistait également à cette réunion.

2. Le Secrétaire général de l'OTAN a informé le CPEA des résultats de la réunion du Conseil de l'Atlantique Nord tenue le même jour.

3. Les Ministres ont procédé à un échange de vues sur les futurs défis en matière de sécurité et la coopération entre l'OTAN et les Partenaires dans le cadre du CPEA et du PPP. Ils ont examiné en particulier la situation en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo. Ils ont souligné l'importance des consultations qui avaient été menées avec les Partenaires à propos du Kosovo pour les informer de l'état d'avancement des plans de circonstance de l'OTAN, et ils se sont félicités des possibilités étendues offertes par le CPEA pour des consultations détaillées de ce type. Les Ministres ont insisté notamment sur l'urgence de trouver une solution politique à la crise du Kosovo et sur la nécessité pour les parties au conflit de respecter pleinement les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies. Les Ministres ont pris note du soutien qu'apporte l'OTAN et de la coordination étroite qu'elle exerce avec l'OSCE pour aider à rétablir la stabilité et la sécurité dans la région. En ce qui concerne la Bosnie, les Ministres ont exprimé leur satisfaction à l'égard du rôle que continue de jouer la SFOR à l'appui de la pleine application des Accords de paix de Dayton.

4. Sur la base d'un rapport global, les Ministres ont examiné les progrès réalisés dans la mise en œuvre du Document de base du CPEA et le renforcement du Partenariat pour la paix. Ils ont eu un échange de vues sur des mesures efficaces pour intensifier encore la coopération dans le cadre du CPEA/PPP.

5. Les Ministres ont discuté des travaux en cours sur l'élaboration d'un cadre politico-militaire pour des opérations du PPP dirigées par l'OTAN, qui traite de la participation des Partenaires à la planification opérationnelle et

aux dispositions de commandement, ainsi que de leur association aux consultations et aux décisions politiques. Ils ont souscrit à l'objectif de finaliser les travaux relatifs au cadre politico-militaire pour le Sommet de Washington. Ils se sont félicités des premières mesures qui ont été prises pour mettre en œuvre le processus de planification et d'examen du PPP (PARP) élargi et adapté. Ils ont salué la précieuse contribution qui a été apportée au Partenariat par les trente-neuf officiers partenaires sélectionnés pour occuper des postes internationaux dans les huit éléments d'état-major du PPP de certains quartiers généraux de l'OTAN. Les Ministres ont aussi pris note d'un concept de centres d'entraînement PPP, qui contribuera à améliorer l'entraînement, la formation et l'interopérabilité, ainsi que de l'élaboration d'un cadre d'orientation pour des stages PPP au Secrétariat international de l'OTAN. Les Ministres ont marqué leur satisfaction au sujet de l'ouverture de discussions sur des formations multinationales, nouvelle étape de l'évolution en cours vers un partenariat plus opérationnel.

6. Les Ministres ont approuvé et ont décidé de rendre public un Plan d'action du CPEA actualisé pour 1998-2000, établi conjointement par tous les Etats membres du CPEA. Conformément à l'usage, les Ministres du CPEA sont convenus que les Ambassadeurs de leurs pays devraient, ainsi que le prévoit le Plan d'action, établir un calendrier de consultations et d'activités de coopération prioritaires à mener d'ici à leur prochaine réunion.

7. Les Ministres se sont félicités de la poursuite des travaux consacrés à la coopération pratique en matière de sécurité dans le cadre du CPEA et ont souligné la contribution très utile que la coopération régionale peut apporter à la sécurité et à la stabilité globales de la région euro-atlantique. Ils ont échangé des informations sur un certain nombre d'efforts de coopération régionale.

8. Les Chefs d'état et de gouvernement des pays du CPEA se réuniront le 25 avril 1999 à Washington.

VERSION ACTUALISÉE DU PLAN D'ACTION DU CONSEIL PERMANENT EURO-ATLANTIQUE (CPEA) 1998-2000



SECTION I

PROJETS A COURT TERME

Organisations des travaux du CPEA (calendrier des travaux effectués entre les réunions ministérielles, notamment les consultations sur des questions politiques et liées à la sécurité)

Pour donner suite à chaque réunion régulière du CPEA en session des Ministres des affaires étrangères, les Ambassadeurs du CPEA établiront un calendrier des travaux pour les consultations qui porteront sur des questions politiques et liées à la sécurité, ainsi que sur les activités de coopération pratique menées au titre du plan d'action du CPEA, calendrier qui s'étendra jusqu'à la réunion ministérielle suivante. Les thèmes à examiner au cours de cette période seront fonction des développements concernant les questions politiques et liées à la sécurité, et tiendront compte des résultats des dernières réunions ministérielles, y compris la réunion des Ministres de la défense du CPEA. Ce calendrier pourra être adapté selon les besoins. D'autres réunions, telles que celles en configuration «Alliance + n» et dans d'autres configurations, se tiendront cas par cas. Le CPEA sera tenu informé par son Président des développements pertinents intervenus au sein de l'Alliance.

Conformément au Document de base du CPEA, les domaines spécifiques sur lesquels les Alliés et les Partenaires se consulteraient dans le cadre du CPEA pourraient comprendre, entre autres, les sujets suivants : questions politiques et liées à la sécurité; gestion des crises; questions régionales; maîtrise des armements; ques-

tions relatives à la défense et à la prolifération dans le domaine nucléaire, biologique et chimique (NBC); terrorisme international; plans et budgets de défense et stratégie et politique de défense; impact des développements économiques sur la sécurité. Des consultations et une coopération seront également possibles sur des sujets tels que : la préparation aux catastrophes et aux urgences dans le domaine civil; la coopération en matière d'armement sous l'égide de la Conférence des Directeurs nationaux des armements (CDNA); la sûreté nucléaire; les questions d'environnement liées à la défense; la coordination entre civils et militaires dans la gestion et le contrôle de la circulation aérienne; la coopération scientifique; les questions liées aux opérations de soutien de la paix.

La méthode de travail pourrait consister à créer de petits groupes à participation libre composés de membres du CPEA, qui prépareraient, sur une base ad hoc, des documents de réflexion sur des thèmes spécifiques ou sur des questions ayant trait à la coopération régionale en matière de sécurité, destinés à nourrir des débats consacrés à des points précis et privilégiant les résultats au cours des sessions plénières du CPEA. Le CPEA en session plénière communiquerait les idées et les suggestions concernant la coopération pratique élaborées dans ce cadre aux comités compétents, qui y donneraient, le cas échéant, la suite appropriée. Sur la base de l'expérience pratique tirée de l'application de cette méthode de travail, le CPEA examinera l'opportunité de l'améliorer, de l'adapter ou de l'étendre à d'autres domaines.

Pendant la période s'étendant jusqu'à avril 1999, les activités préparatoires à la réunion que les dirigeants du CPEA prévoient de tenir en liaison avec le Sommet de l'OTAN à Washington figureront dans le calendrier des travaux.

PROGRAMME DE CONSULTATION ET DE COOPERATION A LONG TERME

Questions politiques et liées à la sécurité

Thèmes

1. Questions régionales.
2. Coopération avec l'OSCE et avec d'autres institutions internationales pour les questions de sécurité.
3. Questions de coopération pratique.
4. Autres thèmes (à définir).

Activités

1. Séminaires, ateliers, réunions d'experts, exposés et échanges d'informations sur la Bosnie-Herzégovine et le Kosovo.
2. Débat sur le rôle des centres d'entraînement PPP et du groupement des Instituts de défense et des Instituts d'études sur la sécurité dans la coopération CPEA/PPP future.

Manifestations prévues pour 1999

1. Deux séminaires ou ateliers sur la coopération en matière de sécurité régionale.
2. Réunions d'experts régionaux de l'OTAN avec des experts des pays partenaires (dates à déterminer).

Comité de soutien

- CPEA en session du Comité politique.

Soutien administratif

- Secrétariat international, Division des affaires politiques, Direction politique.

Planification des politiques

Thème

1. Questions relatives à la politique étrangère et à la politique de sécurité à moyen et à long terme.

Activités

1. Réunions du Groupe consultatif de la politique atlantique (APAG) de l'OTAN en configuration CPEA.

Manifestation prévues pour 1999

1. Une réunion de l'APAG en configuration CPEA, qui se tiendra en Azerbaïdjan.

Comité de soutien

- CPEA en session du Comité politique.

Soutien administratif

- Secrétariat international, Division des affaires politiques, Direction politique.

Questions relatives à la maîtrise des armements, au désarmement et à la non-prolifération

Thèmes

1. Maîtrise des armements.
2. Initiatives politiques et efforts de défense visant à lutter contre la prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques, et des missiles.
3. Trafic d'armes, contrôle des transferts d'armes de petit calibre, moyens d'encourager le déminage.

Activités

1. Consultations et réunions d'experts.

Manifestations prévues pour 1999

1. Une réunion du CPEA/Comité politique avec des experts du désarmement (date à déterminer).
2. Consultations ad hoc sur la prolifération.

Comité de soutien

- CPEA en session du Comité politique.

Soutien administratif

- Secrétariat international, Division des affaires politiques, Direction politique; Division plans de défense et opérations.

Mise en application des accords de maîtrise des armements

Thème

1. Maîtrise des armements conventionnels, mise en application et vérification.

Activités

1. Consultations, réunions d'experts, séminaires, ateliers.

2. Entraînement et stages consacrés au soutien de la mise en application des dispositions de maîtrise des armements.

Manifestations prévues pour 1999

1. Deux stages d'initiation à la maîtrise des armements en général, à l'Ecole de l'OTAN à Oberammergau, pour tous les membres du CPEA (22-26 février et 17-21 mai 1999).
2. Poursuite et adaptation, à l'intention des pays partenaires signataires du Traité FCE, du programme destiné aux équipes multinationales mixtes d'inspection.
3. Poursuite de l'exploitation et du développement de la base de données VERITY.
4. Séminaire(s) sur la mise en application des accords de maîtrise des armements conventionnels (y compris les FCE), selon les besoins.

Comité de soutien

- Comité de coordination de la vérification.

Soutien administratif

- Secrétariat international, Division des affaires politiques, Direction politique.

Terrorisme international

Thème

1. Identification des menaces de terrorisme international.

Activités

1. Réunions avec le Comité spécial de l'OTAN.

Manifestations prévues pour 1999

1. Réunion(s) du CPEA/Comité politique avec le Comité spécial (date à déterminer).

Comité de soutien

- Comité spécial en configuration CPEA.

Soutien administratif

- Secrétariat international, Bureau de sécurité de l'OTAN.

Maintien de la paix

Thème

1. Perception commune des concepts et principes régissant les opérations de maintien de la paix, y compris :
 - aspects humanitaires du maintien de la paix et relations civilo-militaires;
 - enseignements tirés des opérations de maintien de la paix.
2. Cadre politico-militaire pour des opérations du PPP dirigées par l'OTAN.

Activités

1. Réunions du CPEA/Groupe ad hoc du PMSC sur la coopération en matière de maintien de la paix, auxquelles seront invités, le cas échéant, des organisations internationales et d'autres groupes intéressés (dates à déterminer). Développement des contacts et du dialogue avec les Nations Unies et l'OSCE sur les approches conceptuelles du maintien de la paix.
2. Réunions du Groupe de coordination des orientations avec les Partenaires membres du CPEA.

Manifestations prévues pour 1999

- Un séminaire sur les aspects humanitaires des opérations de maintien de la paix (date à déterminer).

Comités de soutien

- CPEA/Groupe ad hoc du PMSC sur la coopération en matière de maintien de la paix; Groupe de coordination des orientations.

Soutien administratif

- Secrétariat international, Division des affaires politiques, Direction politique; Division plans de défense et opérations.

Questions économiques dans le domaine de la défense

Thèmes

1. Questions liées à la défense
 1. Gestion des ressources s'agissant des dépenses de défense
 2. Transparence des plans et budgets de défense
 3. Passage d'une armée de conscription à une armée de métier
 4. Fermeture de bases militaires
 5. Restructuration des industries de défense (y compris privatisation).
2. Aspects de l'évolution de la situation économique qui concernent la sécurité - questions choisies (par exemple : coopération régionale, économie parallèle, tendances des investissements).
3. Aspects économiques du partenariat renforcé.

Activités

1. Séminaires, ateliers, réunions d'experts, colloque annuel.

Manifestations prévues pour 1999

1. Séminaire, à Skopje, sur «Les liaisons d'infrastructure et la coopération économique transfrontalière dans le sud-est de l'Europe» (mars 1999).
2. Séminaire, à Vilnius, sur «L'analyse coût-efficacité des dépenses de défense» (mai 1999).
3. Colloque économique annuel de l'OTAN (juin 1999).
4. Séminaire, à Riga, sur «Les aspects économiques de la gestion des bases militaires» (octobre 1999).
5. Réunion sur «L'évaluation financière et la planification des budgets et des dépenses de défense» (date à déterminer).
6. Séminaire, à Vienne, sur «Le rôle du secteur privé dans la défense» (date à déterminer). A confirmer.
7. Echanges sur «Le coût réel de la défense mesuré en fonction des parités de pouvoir d'achat» (configuration à déterminer).

Comité de soutien

- CPEA en session du Comité économique.

Soutien administratif

- Secrétariat international, Division des affaires politiques, Direction économique, en coordination avec d'autres divisions, si nécessaire.

Questions scientifiques

Thèmes

1. Participation au programme «La science au service de la paix».
2. Participation à d'autres programmes scientifiques de l'OTAN axée essentiellement, mais pas exclusivement, sur des domaines prioritaires qui seront déterminés chaque année en consultation avec les pays partenaires (1).

Activités

1. Projets complémentaires de science appliquée et de technologie pour les problèmes liés à l'industrie, à l'environnement ou à la sécurité.
2. Réunion du Comité scientifique en configuration CPEA au moins une fois par an.
3. Participation de scientifiques des pays partenaires à des cours d'été et à des séminaires de recherche avancée, et organisation de telles rencontres dans les pays partenaires.
4. Participation de scientifiques des pays partenaires aux programmes de subventions à la recherche en coopération, de subventions de jumelage, de bourses de recherche scientifique et de subventions destinées aux missions d'experts.
5. Communication des comptes rendus de réunions scientifiques de l'OTAN à une bibliothèque centrale de chacun des pays partenaires y ayant droit, et diffusion d'autres documents relatifs au programme scientifique de l'OTAN auprès des scientifiques des pays partenaires. (2)
6. Parrainage de missions d'experts de pays partenaires, invités par des directeurs de projet dans des pays membres de l'OTAN.
7. Assistance aux Partenaires par le recours au réseau de rapporteurs et d'experts de l'OTAN.
8. Examen de la façon dont les réseaux informatiques peuvent faciliter les contacts et favoriser une coopération plus efficace entre scientifiques par le biais de subventions à la constitution d'une infrastructure de réseaux et de suppléments aux subventions de jumelage destinés à la constitution de réseaux.

Comité de soutien

- Comité scientifique en configuration CPEA.

Soutien administratif

- Secrétariat international, Division des affaires scientifiques et de l'environnement.

Défis de la société moderne (CDSM)

Thèmes

1. Problèmes d'environnement liés à la défense.
2. Thèmes d'étude pilote supplémentaires présentant un intérêt pour les Partenaires.

Activités

1. Réunion du Comité sur les défis de la société moderne en configuration CPEA, au moins une fois par an.

(1) A confirmer.

(2) Une initiative vise actuellement à restructurer le programme scientifique, afin de mettre en oeuvre la décision prise par le Conseil de l'Atlantique Nord en mars.

2. Participation d'experts des pays partenaires à des réunions portant sur des études pilotes, à des ateliers, à des conférences et à des séminaires, et tenue, dans les pays partenaires, de réunions consacrées à des études pilotes.
3. Diffusion, à l'intention des Partenaires, d'informations sur les études pilotes, ateliers, conférences et séminaires du CDSM, ainsi que des rapports approuvés.
4. Les thèmes d'étude pilote suivants dont l'examen doit se poursuivre en 1999 seront ensuite révisés chaque année en consultation avec les Partenaires:
 - aspects écologiques de la réutilisation d'anciens terrains militaires;
 - protection des populations civiles contre les déversements de matières toxiques survenant au cours du transport de produits militaires;
 - gestion des déchets industriels toxiques et des substances à l'état de trace;
 - évaluation des techniques mises à l'essai et des techniques naissantes servant au traitement des terrains et des eaux souterraines contaminés;
 - méthodes, cibles, évaluation et portée de l'étude d'impact sur l'environnement;
 - sécurité liée à l'environnement dans un contexte international;
 - systèmes de gestion de l'environnement dans le secteur militaire.
5. Examen actif de propositions de nouvelles études pilotes présentées par des pays de l'OTAN ou des pays partenaires.
6. Suivi de l'atelier sur les activités militaires dans le domaine de l'environnement, tenu à Varsovie du 8 au 10 juin 1998.

Comité de soutien

- Comité sur les défis de la société moderne en configuration CPEA.

Soutien administratif

- Secrétariat international, Division des affaires scientifiques et de l'environnement.

Information

Thèmes

1. Contribution à une meilleure compréhension de l'OTAN et de sa politique, ainsi qu'à un débat mieux documenté sur les questions de sécurité.
2. Examen de ce qui est attendu, notamment par les opinions publiques, du programme d'information.

Activités

1. Diffusion d'informations sur l'OTAN et sur sa politique à l'intention de publics cibles dans les pays partenaires (dont un certain nombre d'institutions et d'organismes bien déterminés), notamment par l'intermédiaire des ambassades des pays de l'OTAN qui servent de points de contact et par d'autres voies de liaison diplomatique.
2. Poursuite et nouvelle intensification de la coopération en matière d'information avec des institutions établies dans les pays partenaires intéressés et capables de fournir les installations, le personnel de soutien et les services nécessaires.
3. Visites à l'OTAN de groupes cibles.
4. Parrainage d'un certain nombre d'experts des pays partenaires, invités à assister, dans les pays de l'Alliance, à des séminaires ayant trait à la sécurité.
5. Coparrainage, avec des pays partenaires, de séminaires ou d'ateliers dans ces pays.
6. Exposés de conférenciers de l'OTAN dans les pays partenaires.
7. Bourses d'étude pour universitaires (aide individuelle et aide accordée à des institutions).
8. Diffusion plus large de la documentation et des supports d'information de l'OTAN dans les langues de pays partenaires, et diffusion d'informations par des moyens électroniques.
9. Distribution de photos et de séquences vidéo de l'OTAN.
10. Tournées de presse dans des pays de l'OTAN et des pays partenaires.

Manifestations prévues pour 1999

1. Une réunion du Comité de l'information et des relations culturelles avec les Partenaires du CPEA (date à déterminer).
2. Cinquantième anniversaire de l'OTAN.
3. Conférence de célébration du cinquième anniversaire du PPP, accueillie par la Roumanie.

Comité de soutien

- Comité de l'information et des relations culturelles en configuration CPEA.

Soutien administratif

- Secrétariat international, Bureau de l'information et de la presse.

SECTION III

PLANS CIVILS D'URGENCE ET ETAT DE PREPARATION AUX CATASTROPHES

Thème

1. Plans civils d'urgence et état de préparation aux catastrophes.

Activités

1. Développement d'une capacité euro-atlantique de réaction aux catastrophes (cette activité supposera une coopération avec les organismes de l'ONU chargés des secours en cas de catastrophe).

Comité de soutien

- Haut Comité pour l'étude des plans d'urgence dans le domaine civil, en configuration CPEA.

Soutien administratif

- EADRCC; Secrétariat international, Division de l'infrastructure, de la logistique et des plans civils d'urgence; NMA, selon les besoins.

SECTION IV

DOMAINES DE COOPERATION RELEVANT DU PPP

Comme l'indique le Document de base du CPEA, le Partenariat pour la paix dans sa forme renforcée sera une composante clairement identifiable à l'intérieur du cadre souple que constitue le Conseil de partenariat euro-atlantique. Le PPP conservera la relation Alliance + 1 qui caractérise les programmes de partenariat individuels, et préservera le principe d'autodifférenciation. Dans ce contexte, le PPP accroîtra le champ des activités de coopération régionale.

Les thèmes et activités relevant du PPP figurent dans le Programme de travail du Partenariat, qui est un document distinct. On trouvera ci-après une liste des domaines de coopération génériques agréés, qui sera mise à jour tous les deux ans.

1. Défense aérienne (ADF).
2. Gestion/Contrôle de l'espace aérien (ASM).
3. Consultation, commandement et contrôle, y compris systèmes de communication et d'information, systèmes de navigation et d'identification, questions d'interopérabilité, procédures et terminologie (C3).
4. Plans civils d'urgence (CEP).
5. Gestion des crises (CRM).
6. Contrôle démocratique des forces armées et des structures de défense (DCF).
7. Etablissement des plans et des budgets de défense et gestion des ressources (DPB).
8. Planification, organisation et gestion des programmes nationaux d'acquisition des matériels de défense et de la coopération internationale dans le domaine de l'armement (DPM).
9. Politique et stratégie en matière de défense (DPS).
10. Planification, organisation et gestion des activités nationales en matière de recherche et de technologie pour la défense (DRT).
11. Géographie militaire (GEO).
12. Formation linguistique (LNG).
13. Logistique de consommation (LOG).
14. Services de santé (MED).
15. Soutien météorologique aux forces OTAN/PPP (MET).
16. Infrastructure militaire (MIF).
17. Protection et défense NBC (NBC).
18. Planification conceptuelle et aspects opérationnels du maintien de la paix (PKG).
19. Aspects opérationnels, matériels et administratifs de la normalisation (STD).
20. Exercices militaires et activités d'entraînement connexes (TEX).
21. Formation, entraînement et doctrine militaires (TRD).

COMMISSION OTAN-UKRAINE

Réunion au niveau des Ministres des affaires étrangères, Bruxelles, 9 décembre 1998



La Commission OTAN-Ukraine s'est réunie aujourd'hui en session des Ministres des affaires étrangères, au siège de l'OTAN. Les Ministres ont assisté à la signature par le Secrétaire général de l'OTAN, M. Javier Solana, et par le Ministre ukrainien des affaires étrangères, M. Boris Tarassiouk, d'un mémorandum d'entente entre l'OTAN et l'Ukraine sur la nomination de deux officiers de liaison de l'OTAN à Kiev. Ces officiers s'emploieront tous deux à faciliter la pleine participation de l'Ukraine au PPP et à renforcer les contacts entre les autorités de l'OTAN et celles de l'Ukraine. L'OTAN compte nommer les deux officiers au début de 1999.

Les Ministres ont passé en revue les projets très divers qui ont été entrepris en 1998 afin de mettre en œuvre la Charte OTAN-Ukraine et ils ont examiné et approuvé la marche à suivre pour les activités à mener en 1999. Ils sont convenus que ces travaux témoignent de la poursuite du développement et de l'amélioration du partenariat spécifique entre l'OTAN et l'Ukraine.

Les Ministres de l'OTAN se sont félicités de l'annonce par l'Ukraine du «Programme d'Etat pour la coopération avec l'OTAN jusqu'à l'an 2001», récemment approuvé par le Président ukrainien, M. Leonid Koutchma, comme signe tangible de l'attachement de l'Ukraine à des relations fructueuses avec l'OTAN.

Les Ministres ont pris note avec satisfaction de la poursuite des activités du Groupe de travail conjoint sur la réforme de la défense, établi dans le courant de cette année pour faciliter les réformes en cours dans les institutions de défense ukrainiennes. Ils ont noté avec satisfaction que la Commission OTAN-Ukraine se réunira en session des Ministres de la défense le 18 décembre 1998 pour examiner les réalisations et les priorités dans le domaine de la défense.

La Commission a également procédé à une consultation politique sur la question de la prévention des conflits et de la gestion des crises, en accordant une attention particulière aux enseignements à tirer de l'expérience commune dans l'ex-Yougoslavie. Les Ministres ont discuté d'une large gamme de problèmes en rapport avec la sécurité et la stabilité en Europe, et une nette convergence de vues s'est dégagée au sein de la Commission. Les Ministres de l'OTAN ont marqué leur satisfaction de la contribution apportée par l'Ukraine à la SFOR et à la mission de vérification aérienne de l'OTAN au Kosovo.

Les Ministres sont convenus que la première réunion au sommet de la Commission se tiendrait à Washington en avril 1999 dans le cadre des activités destinées à marquer le 50^e anniversaire de l'OTAN.

DECLARATION DU CONSEIL CONJOINT PERMANENT OTAN-RUSSIE

Réunion au niveau ministériel, Bruxelles, 9 décembre 1998



Le Conseil conjoint permanent OTAN-Russie (CCP) s'est réuni au niveau des Ministres des affaires étrangères le mercredi 9 décembre 1998, à Bruxelles.

Les Ministres ont souligné l'importance de la relation fondamentalement nouvelle instaurée par l'Acte fondateur OTAN-Russie et se sont félicités des progrès accomplis jusqu'à présent dans le développement d'un Partenariat fort, stable et durable sur la base de l'intérêt commun, de la réciprocité et de la transparence. Ils ont mis l'accent en particulier sur le rôle utile que joue le CCP pour promouvoir les consultations, la coordination et les actions conjointes, ainsi que sur la nécessité de développer encore les possibilités qu'il offre pour l'approfondissement de la coopération entre l'OTAN et la Russie.

En faisant le point sur la mise en oeuvre du Programme de travail du CCP pour 1998 depuis leur dernière réunion, les Ministres ont pris note entre autres des consultations tenues sur la contribution de l'OTAN et de la Russie et le rôle du CCP pour la création d'une architecture de sécurité dans la région euro-atlantique, sur les questions liées à la non-prolifération, sur le désarmement et la maîtrise des armements, sur les activités d'information, sur les aspects militaires des mesures visant à promouvoir la coopération, la transparence et la confiance entre l'OTAN et la Russie, ainsi que sur les programmes de développement des infrastructures.

Ils ont accueilli avec satisfaction la tenue, le 19 novembre 1998 à Moscou, de la réunion inaugurale du Comité OTAN-Russie pour la coopération scientifique et technologique et ont examiné les travaux menés au niveau des experts dans le domaine du maintien de la paix. Ils ont mis en évidence les progrès accomplis dans l'étude des possibilités de coopération en matière d'armements, et se sont félicités de l'accord récemment intervenu sur la création, à Moscou, d'un centre d'information et de consultation OTAN-Russie sur la reconversion du personnel militaire dégagé des cadres.

Les Ministres ont discuté des négociations en cours au sujet de l'adaptation du Traité sur les forces armées conventionnelles en Europe (FCE). Ils sont déterminés à prendre toutes les mesures nécessaires pour achever le plus tôt possible l'adaptation du Traité conformément à la Déclaration publiée par le Conseil ministériel de l'OSCE à Oslo.

Ils ont approuvé un Programme de travail détaillé du CCP pour 1999 définissant toute une série de thèmes pour des consultations qui continueront de promouvoir la transparence et la confiance entre l'OTAN et la Russie dans le domaine politique et dans des domaines en rapport avec la défense, ainsi qu'un certain nombre d'activités de coopération pratique telles que des projets concernant les plans civils d'urgence et la coopération sur des questions d'environnement liées à la défense.

Les Ministres ont fait le point sur la situation en Bosnie-Herzégovine et alentour. Ils ont appelé toutes les parties à l'Accord de paix à accroître leurs efforts pour appliquer pleinement cet Accord et ainsi créer les conditions d'un avenir pacifique, stable et prospère. Ils ont souligné la valeur de la coopération militaire OTAN-Russie qui continue de s'exercer sur le terrain au sein de la SFOR, ainsi que celle des consultations régulières tenues à ce sujet dans le cadre du CCP.

Dans le même contexte, les Ministres ont discuté de la situation au Kosovo. Ils ont souligné la nécessité d'un règlement politique du conflit et ont appelé à une étroite coordination des efforts que déploient les organisations internationales et régionales participant au processus. Ils ont attaché un grand prix aux consultations intensives tenues dans le cadre du CCP, qui ont aidé à clarifier les positions des deux parties. Ils ont exprimé leur préoccupation devant la poursuite des violations du cessez-le-feu et ont insisté pour que toutes les parties au conflit se conforment immédiatement et pleinement aux Résolutions 1160, 1199 et 1203 du Conseil de sécurité des Nations Unies.

Les Ministres se sont déclarés satisfaits des progrès accomplis par la coopération militaire entre l'OTAN et la Russie, avec notamment la participation d'unités russes à l'exercice «Cooperative Assembly», qui s'est déroulé en Albanie au mois d'août. Ils se sont félicités des progrès enregistrés dans les négociations sur l'établissement d'une mission de liaison militaire de l'OTAN à Moscou, et ont pris note avec satisfaction de la visite réussie que la Force navale permanente (Atlantique) de l'OTAN a effectuée à Saint-Petersbourg.

REUNION DU CONSEIL DE L'ATLANTIQUE NORD EN SESSION DES MINISTRES DE LA DEFENSE

Communiqué final, Bruxelles, 17 décembre 1998



1. Le Conseil de l'Atlantique Nord s'est réuni en session des Ministres de la défense, à Bruxelles, le 17 décembre 1998.

2. La réunion au sommet que le Conseil de l'Atlantique Nord tiendra, à Washington, les 24 et 25 avril 1999, est un événement que nous attendons avec beaucoup d'intérêt. En cette occasion historique, l'Alliance célébrera le 50^e anniversaire du Traité de Washington, qui a jeté les bases d'un partenariat unique et durable entre les Alliés européens et nord-américains. A Washington, nos chefs d'Etat et de gouvernement présenteront leur vision commune d'une Alliance renouée, capable de relever, avec une efficacité accrue, les défis de sécurité du XXI^e siècle.

3. Nous sommes déterminés à jouer pleinement notre rôle afin de concrétiser cette vision et de permettre à l'Alliance de continuer d'assumer la gamme complète de ses missions. Aujourd'hui, nous avons passé en revue les progrès réalisés dans la mise en oeuvre des décisions prises au Sommet de Madrid dans le domaine de la défense, discuté de nos capacités de défense et donné des directives concernant d'autres travaux à mener dans la perspective du Sommet de Washington. Par ailleurs, nous avons fait le point sur l'évolution de la situation en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo.

4. Nous avons examiné l'avenir de la SFOR dans le contexte des décisions prises par le Conseil de mise en oeuvre de la paix réuni à Madrid les 15 et 16 décembre 1998. Bien que des progrès aient été enregistrés au cours des der-

niers mois dans la mise en oeuvre des aspects civils de l'Accord de paix de Dayton, nous notons avec préoccupation qu'il reste encore beaucoup à faire. Nous entérinons notamment l'appel lancé en faveur d'un retour accéléré des réfugiés et des personnes déplacées, en particulier dans les régions où vivent les minorités. En tant que Ministres de la défense, nous restons déterminés à contribuer à établir, en Bosnie-Herzégovine, une paix ayant sa dynamique propre et nous appelons les autorités de ce pays à jouer pleinement leur rôle à cet effet. La présence de la SFOR ne diminue pas l'obligation qui leur incombe d'assurer la stabilité de leur pays. Il faut éviter que s'instaure une culture de dépendance. Comme l'a exprimé clairement le Conseil de mise en oeuvre de la paix, les autorités de la Bosnie-Herzégovine doivent progressivement prendre davantage en charge les fonctions actuellement assumées ou coordonnées par la communauté internationale.

5. Nous n'avons pas l'intention de maintenir indéfiniment la présence de la SFOR aux niveaux actuels. A notre réunion de juin dernier, nous avons chargé le Conseil de l'Atlantique Nord en session permanente de procéder à une série d'examen complets sur l'avenir de la force, tous les six mois au moins, en consultation avec d'autres contributeurs de troupes. La semaine dernière, les Ministres des affaires étrangères des pays de l'Alliance ont examiné le premier de ces bilans et aujourd'hui, nous en avons entériné les résultats. Nous avons décidé, en examinant en particulier la taille et la configuration de

la SFOR, qu'il n'est pas possible, actuellement, de les modifier sensiblement, et qu'il ne faut pas non plus modifier la mission de cette force. Nous avons néanmoins décidé de prendre des mesures en vue de commencer à rationaliser la SFOR. Nous avons aussi donné instruction à nos autorités militaires d'étudier des options concernant les ajustements plus substantiels et à plus long terme qui pourraient être apportés à la taille et à la structure futures de la SFOR. Les décisions sur de futures réductions seront prises en fonction des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix.

6. Nous avons passé en revue l'avancement du programme de coopération en matière de sécurité entre l'OTAN et la Bosnie-Herzégovine, qui a pour but de contribuer à la stabilité dans la région et de promouvoir une réconciliation entre les responsables bosniaques de la défense, notamment par la mise en place de mécanismes de défense à l'échelon central, telle la Commission permanente aux affaires militaires.

7. La SFOR continue de jouer un rôle essentiel dans le maintien de la paix et de la stabilité et dans la création d'un environnement sûr en Bosnie-Herzégovine; elle contribue ainsi de manière significative à faire progresser la reconstruction de la Bosnie-Herzégovine en tant qu'Etat unitaire, démocratique et multiethnique. Nous avons pris note du soutien constant et efficace que la SFOR a apporté à la mise en œuvre des aspects civils des accords de paix, et notamment de l'aide fournie au Haut Représentant et à d'autres instances internationales telles que le Haut Commissariat des Nations Unies aux réfugiés, la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine, le Groupe international de police des Nations Unies, le Tribunal pénal international des Nations Unies pour l'ex-Yougoslavie et l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe. La SFOR fournit également un soutien aux forces armées des Entités dans la conduite d'opérations de déminage humanitaire, apportant ainsi une contribution essentielle à la reconstruction et à la réhabilitation dans le domaine civil. L'Unité spécialisée multinationale a constitué un moyen utile de renforcement de la souplesse et de l'efficacité de la SFOR. Notre profonde gratitude va aux hommes et aux femmes de la SFOR, qui se sont acquittés de leur mission au service de la paix et de la réconciliation avec un dévouement constant.

8. En ce qui concerne la crise au Kosovo, nous nous félicitons de l'accord conclu entre la République fédérale de Yougoslavie (RFY) et l'OTAN sur l'établissement de la mission de vérification aérienne, qui, complémentaire de la mission au sol de l'OSCE, vise à s'assurer du respect des résolutions 1199 et 1203 du Conseil de sécurité des Nations Unies. La pression soutenue exercée par la communauté internationale a beaucoup aidé à atteindre ce résultat et à éviter une catastrophe humanitaire, tout comme a été et reste importante à cet égard la menace d'utilisation de la puissance aérienne de l'OTAN. Nous entendons maintenir cette pression. L'OTAN, avec la participation de Partenaires, continuera de vérifier le respect des dispositions en effectuant la mission de vérification aérienne au-dessus du Kosovo, l'opération «Eagle Eye». Nous saluons le déploiement initial de la mission de vérification de l'OSCE et prenons note avec satisfaction de la coopération et de la coordination étroites avec cette organisation pour cette tâche, et notamment des dispositions relatives au partage des informations qui permettront au Conseil permanent de l'OSCE et au Conseil de l'Atlantique Nord de recevoir, de façon rapide, des rapports précis sur la situation au Kosovo. L'OTAN communiquera périodiquement au Secrétaire général des Nations Unies son point de vue quant au respect des dispositions.

9. Nous rappelons aux autorités de la République fédérale de Yougoslavie les responsabilités qui leur incombent, y compris en ce qui concerne la sécurité et la sûreté des vérificateurs se trouvant au Kosovo. Néanmoins, en vue de permettre le retrait des vérificateurs en cas d'urgence, l'OTAN déploie dans l'ex-République yougoslave de Macédoine (1) une force d'extraction pour l'opération «Joint Guarantor». Nous apprécions vivement la coopération et l'appui que nous accordons au gouvernement de ce pays en fournissant des installations pour des opérations de l'OTAN.

10. Nous sommes préoccupés, particulièrement à la lumière des récents incidents, par la persistance de la violence au Kosovo et appelons toutes les parties à renoncer à toute forme de violence et de provocation, à respecter strictement toutes les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité des Nations Unies et à résoudre la crise au Kosovo par des négociations libres et ouvertes, menées avec la participation de la communauté internationale dans un esprit de compromis et de réconciliation. Nous nous associons aux Ministres des affaires étrangères de l'Alliance pour exprimer notre soutien à une solution qui prévoit un statut renforcé pour le Kosovo, lui confère un degré beaucoup plus grand d'autonomie, y compris une autonomie administrative beaucoup plus large, et qui, en même temps, assure l'intégrité territoriale de la RFY et sauvegarde les droits de l'homme et les droits civiques de tous les Kosovars, quelle que soit leur origine ethnique. Nous considérons que la stabilité au Kosovo est liée à la démocratisation de la RFY et nous soutenons ceux qui sont réellement engagés dans ce processus.

(1) La Turquie reconnaît la République de Macédoine sous son nom constitutionnel.

11. Nous saluons la ratification des protocoles d'accèsion de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne par tous les parlements des pays de l'Alliance, et nous nous réjouissons à la perspective d'accueillir ces nouveaux Alliés avant le Sommet de Washington. Depuis nos dernières réunions, de nouvelles mesures ont été prises pour faire participer la République tchèque, la Hongrie et la Pologne le plus étroitement possible aux activités de l'Alliance. Les trois pays invités continuent à se préparer en vue des responsabilités et obligations à assumer, dans le domaine militaire, en tant que membres de l'Alliance. Ils progressent dans la mise en œuvre des objectifs de forces indicatifs établis à leur intention. En s'attachant en particulier à atteindre ces objectifs de planification, qui portent sur les besoins militaires prioritaires de l'OTAN, les trois pays invités s'emploient, avec les autorités militaires de l'OTAN, à faire en sorte que, dans la perspective de leur adhésion, leurs forces armées et leurs structures militaires répondent aux exigences de l'Alliance dans des domaines clés.

12. Nous, Ministres de la défense, réaffirmons que la porte reste ouverte à de nouvelles adhésions à l'OTAN, au titre de l'Article 10 du Traité de l'Atlantique Nord et conformément au paragraphe 8 de la Déclaration du Sommet de Madrid. Nous avons examiné un rapport sur le dialogue intensifié concernant les questions liées à l'adhésion. Le Conseil en session permanente élaborera pour le Sommet de Washington un ensemble complet de mesures poursuivant le processus d'élargissement, concrétisant notre attachement à la politique de la porte ouverte et mettant en évidence notre volonté d'aider les pays candidats à l'adhésion à répondre aux normes de l'OTAN.

13. Nous avons entériné un rapport global décrivant les progrès réalisés au cours des derniers mois en ce qui concerne l'adaptation interne de l'Alliance, axée sur les domaines, étroitement liés, que sont la nouvelle structure de commandement militaire de l'Alliance, le concept des Groupes de forces interarmées multinationales (GFIM) et l'Identité européenne de sécurité et de défense (IESD). Les objectifs fondamentaux de cette adaptation sont de renforcer l'efficacité militaire de l'Alliance pour la gamme complète de ses missions, de préserver le lien transatlantique et de développer l'IESD au sein de l'Alliance. L'OTAN restera le forum essentiel de consultation entre ses membres, et l'enceinte où ils s'accordent sur des politiques touchant à leurs engagements de sécurité et de défense au titre du Traité de Washington.

14. Nous avons approuvé un plan détaillé soumis par les autorités militaires de l'OTAN, concernant la mise en œuvre de la nouvelle structure de commandement militaire de l'Organisation. Ce plan est une étape importante de la transition vers la nouvelle structure de commandement agréée l'an dernier. Notre but est d'achever la préparation requise, en vue de parvenir à une décision unique et irrévocable du Conseil par laquelle celui-ci approuvera simultanément les demandes d'activation pour les vingt quartiers généraux de la nouvelle structure de commandement dans son ensemble, décision à prendre d'ici au début de mars 1999. Nous avons chargé les autorités militaires de l'OTAN de poursuivre énergiquement leurs travaux afin de permettre au Conseil de prendre cette décision au moment prévu. La nouvelle structure de commandement sera pleinement fonctionnelle, efficace sur le plan militaire et d'un bon rapport coût-efficacité. Grâce à elle, nous pourrions prévoir des dispositions de commandement européen permettant d'assurer la préparation, le soutien, le commandement et la conduite d'opérations dirigées par l'UEO.

15. Les Groupes de forces interarmées multinationales constituent un élément essentiel de l'adaptation interne de l'Alliance. Ils assureront la souplesse militaire requise pour un large éventail d'opérations de circonstance. Ils faciliteront aussi la participation de pays non membres de l'Alliance à des opérations dirigées par l'OTAN. En outre, la mise à disposition de quartiers généraux de GFIM pour des opérations dirigées par l'UEO faisant appel à des moyens et des capacités de l'OTAN représente un instrument important pour le développement de l'IESD au sein de l'Alliance. La deuxième phase de la mise en œuvre du concept des GFIM, qui prend en compte les enseignements tirés des deux premiers essais de GFIM, est en cours. Elle aboutira à une évaluation approfondie de la capacité de l'Alliance de déployer des quartiers généraux de GFIM de petite et de grande taille, basés à terre et en mer, ainsi que de la nécessité de désigner des quartiers généraux d'origine supplémentaires pour les noyaux de QG de GFIM. Les résultats de ces travaux, attendus pour mars 1999, constitueront le point de départ de la troisième et ultime phase de la mise en œuvre du concept des GFIM de l'Alliance.

16. S'agissant de la construction de l'IESD au sein de l'OTAN, demandée par les Ministres à leurs réunions de Berlin et de Bruxelles en juin 1996, beaucoup a déjà été fait. Les activités de préparation en vue d'opérations dirigées par l'UEO faisant appel à des moyens et des capacités de l'Alliance sont maintenant bien avancées. Ces importants travaux s'effectuent dans le cadre d'une coopération et d'une consultation étroites entre l'OTAN et l'UEO.

Menées dans le respect du principe de capacités séparables mais non séparées, les activités récentes ont été centrées sur :

- l'élaboration de dispositions conjointes, claires et parfaitement compatibles, concernant les consultations OTAN-UEO en cas de crise susceptible de donner lieu à une opération dirigée par l'UEO et faisant appel à des moyens et des capacités de l'Alliance;
- la poursuite des travaux sur les arrangements pour la mise à disposition, le suivi, et la restitution ou le rappel des moyens et des capacités de l'OTAN dans le cadre d'opérations dirigées par l'UEO;
- la participation de l'UEO au processus d'établissement des plans de défense de l'Alliance; dans le cadre de ce processus, l'UEO a de nouveau apporté sa contribution à la Directive ministérielle de l'OTAN pour 1998;
- la prise en compte, dans la planification et les exercices militaires de l'OTAN, des besoins afférents aux opérations dirigées par l'UEO;
- des activités de formation et des exercices conçus pour mettre à l'essai et améliorer différentes dispositions relatives au soutien de l'OTAN à une opération dirigée par l'UEO; un atelier conjoint OTAN-UEO sur la gestion des crises, tenu en septembre, qui a contribué à valider les dispositions régissant la consultation entre les deux organisations dans l'éventualité d'une opération dirigée par l'UEO faisant appel à des moyens et des capacités de l'OTAN; et un séminaire conjoint de gestion des crises, qui se tiendra en février 1999, avec pour objectif de mettre en pratique ces dispositions, et qui ouvrira la voie à un exercice conjoint OTAN-UEO de gestion des crises, prévu pour l'an 2000.

17. Alors que le développement de l'Identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'Alliance commence à se concrétiser, les relations de coopération OTAN-UEO visant à assurer une coordination détaillée entre les deux organisations se renforcent progressivement, notamment par le biais de consultations au sein du Conseil conjoint OTAN-UEO. Nous nous félicitons de l'importante contribution apportée par le Conseil des Ministres de l'UEO, réuni à Rome les 16 et 17 novembre, au développement de l'Identité européenne de sécurité et de défense.

18. Nous avons chargé le Conseil en session permanente de poursuivre énergiquement les travaux nécessaires pour résoudre les questions en suspens relatives à l'adaptation interne de l'Alliance et, en particulier, de veiller à ce que les éléments clés de l'IESD soient en place, comme le prévoit le rapport qui nous a été soumis, d'ici au Sommet de Washington. Nous attendons également du Conseil qu'il formule des recommandations sur la meilleure manière d'accroître encore l'efficacité de l'IESD au sein de l'Alliance, y compris la contribution apportée par tous les Alliés européens, au-delà du Sommet de Washington.

19. Nous avons pris note des progrès réalisés en ce qui concerne l'examen et l'actualisation, en tant que de besoin, du Concept stratégique de l'Alliance, demandés par les Chefs d'état et de gouvernement de nos pays au Sommet de Madrid en juillet 1997. Ces travaux doivent permettre au Concept stratégique d'être pleinement compatible avec le nouvel environnement de sécurité de l'Alliance. Le Concept doit réaffirmer notre attachement à la défense collective et au lien transatlantique, et garantir que l'Alliance est prête, avec une gamme complète de capacités, à améliorer les conditions de sécurité et de stabilité des pays de la région euro-atlantique au XXI^e siècle, y compris par le dialogue, la coopération et le partenariat et, lorsqu'il y a lieu, par des opérations ne relevant pas de l'Article 5, comme celle menée en Bosnie-Herzégovine, avec la participation éventuelle de partenaires. Le Conseil en session permanente a été chargé de poursuivre énergiquement ces travaux, dont les résultats seront présentés à nos Chefs d'état et de gouvernement au Sommet de Washington en avril prochain. En notre qualité de Ministres de la défense, nous considérons qu'il est particulièrement important de veiller à ce que le Concept stratégique actualisé contienne des directives sur le développement de capacités militaires appropriées pour la gamme complète des missions de l'Alliance.

20. Pour que l'Alliance soit mieux à même de remplir la gamme complète de ses missions, on a entrepris d'élaborer des propositions concernant une initiative sur les capacités de défense, qui pourrait être adoptée au Sommet de Washington. Faisant fond sur les progrès réalisés à ce jour, cette initiative pourrait viser à développer une évaluation commune des besoins pour la gamme complète des opérations militaires et, en mettant plus particulièrement l'accent sur la technologie et l'interopérabilité, notamment dans des domaines tels que la logistique et le commandement, le contrôle et les communications, prendre en compte les capacités qui revêtent une importance critique pour la bonne exécution d'opérations militaires interarmées, et qui concernent notamment l'état de préparation, la capacité de déploiement, la mobilité, la capacité de soutien, l'aptitude à la survie, et l'efficacité dans l'engagement, compte tenu des directives que fournira le Concept stratégique actualisé.

21. Nous avons reçu un rapport global indiquant en détail les nouveaux progrès accomplis dans la mise en œuvre du Document de base du CPEA et du Partenariat pour la paix renforcé. Le processus lancé à Sintra en mai 1997 a pour résultat un forum de consultation plus efficace et un partenariat plus opérationnel, les Alliés et les Partenaires étant ainsi mieux à même, par des consultations politiques et une coopération pratique, de contribuer à la sécurité et à la stabilité euro-atlantiques.

22. Par ailleurs, la valeur du CPEA en tant que forum de consultation politique sur la situation en ex-Yougoslavie, et notamment en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, s'est confirmée. Le Centre euro-atlantique de coordination des réactions en cas de catastrophe, créé au printemps dernier pour aider au renforcement de la coopération pratique en matière de secours internationaux en cas de catastrophe, a déjà participé à la coordination de l'aide d'urgence pour des opérations de secours menées en Albanie et en Ukraine. Nous soutenons la version actualisée du Plan d'action du CPEA pour 1998-2000, entérinée par les Ministres des affaires étrangères réunis la semaine dernière avec les Partenaires, document qui fait fond sur les activités en coopération déjà menées avec succès dans le cadre du CPEA et les développe.

23. Le Partenariat pour la paix reste le point de convergence de nos efforts pour établir avec les Partenaires de nouveaux modes de coopération pratique portant sur un large éventail de questions militaires et de défense. Les Partenaires jouent un rôle croissant dans la planification et l'exécution d'activités et d'exercices du PPP, ainsi que dans la poursuite du développement du processus de planification et d'examen (PARP). L'introduction de la Directive ministérielle du PARP et les premiers objectifs du Partenariat joueront un rôle important dans le développement d'un PPP davantage opérationnel. Les Éléments d'état-major du Partenariat (PSE), désormais constitués, offrent de nouvelles possibilités de coopération militaire avec les Partenaires. La coopération régionale connaît un dynamisme croissant, et nous appuyons pleinement les travaux menés par l'Alliance et les Partenaires en vue de l'élaboration d'un cadre politico-militaire pour des opérations du PPP dirigées par l'OTAN, travaux qu'il est prévu de finaliser, parallèlement à ceux qui portent sur le Concept stratégique, à temps pour le Sommet de Washington. Faisant fond sur l'expérience de l'IFOR/la SFOR, nous examinerons le potentiel qu'offrent les formations multinationales et le principe de la multinationnalité des formations militaires entre Partenaires, et entre Partenaires et Alliés, dans la perspective d'une consolidation des capacités opérationnelles du PPP.

24. Nous avons pris note de l'avancement d'initiatives visant à renforcer encore la formation et l'entraînement PPP. Ces initiatives visent à atteindre un niveau de coopération plus élevé et à donner aux Partenaires un plus grand rôle dans l'élaboration d'approches fondées sur la coopération. Le concept de centres d'entraînement PPP sera un moyen supplémentaire pour les Alliés et les Partenaires de contribuer à la formation et à l'entraînement PPP au profit de tous les Partenaires et d'aider à promouvoir l'interopérabilité. Il constitue une approche rationalisée qui encourage les initiatives communes et évite les doubles emplois. Nous avons par ailleurs pris note d'autres développements prometteurs, tels que la mise en route d'activités par l'intermédiaire du groupement d'institutions de défense constitué dans le cadre du PPP et par celui du réseau de simulation PPP. Le Conseil en session permanente a été chargé de regrouper, avec les Partenaires, les initiatives ci-dessus ainsi que d'autres travaux en cours afin de constituer, pour le Sommet de Washington, un ensemble cohérent de mesures destinées à consolider les capacités opérationnelles du PPP.

25. Les programmes d'aide OTAN/PPP deviennent, de plus en plus, un important moyen utilisé par les Alliés et par les Partenaires pour projeter la stabilité dans des régions sensibles telles que les Balkans, et pour resserrer les liens entre les pays du PPP. En tant que Ministres de la défense, nous appuyons sans réserve la décision de l'Alliance d'élaborer pour 1999 un programme substantiel d'aide à l'Albanie. L'OTAN aide par ailleurs l'ex-République yougoslave de Macédoine à développer ses forces armées. Ces programmes soulignent que l'OTAN demeure déterminée à favoriser la stabilité dans les pays voisins du Kosovo et, en même temps, illustrent la contribution que le PPP peut fournir à la sécurité et à la stabilité dans la région euro-atlantique.

26. Nous avons fait le bilan de la mise en œuvre de l'Acte fondateur OTAN-Russie. Demain, à la réunion du Conseil conjoint permanent OTAN-Russie (CCP) au niveau des Ministres de la défense, nous réitérerons notre soutien au travail important effectué par ce Conseil sur la base des principes de l'intérêt commun, de la réciprocité et de la transparence. Le CCP s'est aussi révélé un forum utile pour des consultations sur la crise au Kosovo et sur la mission menée par la SFOR, pour laquelle l'OTAN et la Russie coopèrent avec succès. Un plan de travail substantiel concernant la coopération sous les auspices du CCP a été approuvé dans le cadre du programme de travail du CCP pour 1999. Nous attendons avec intérêt l'ouverture de la Mission de liaison militaire de l'OTAN à Moscou. En tant que Ministres de la défense, nous res-

tons attachés au renforcement de la coopération militaire pratique avec la Russie. Nous utiliserons, dans la mesure du possible, les mécanismes de coopération offerts par le PPP, qui demeurent essentiels au renforcement de la coopération pratique, et qui concernent notamment toute une gamme d'exercices de gestion des crises et de maintien de la paix, l'entraînement, des séminaires et des visites, le renforcement du dialogue militaire, ainsi que des activités relevant de la coopération en matière d'armement.

27. A la deuxième réunion de la Commission OTAN-Ukraine au niveau des Ministres de la défense, demain, seront abordées des propositions de fond formulées par l'Ukraine pour la poursuite de la mise en œuvre de la Charte OTAN-Ukraine. Nous confirmons notre engagement en faveur d'une intensification, dans le cadre du PPP, de la coopération militaire pratique avec l'Ukraine, sur la base des dispositions politico-militaires de la Charte, du programme de travail agréé pour 1999, et de la participation de l'Ukraine à la SFOR. Les travaux au sein du Groupe de travail conjoint OTAN-Ukraine sur la réforme de la défense progressent rapidement à différents niveaux. La signature, entre l'Ukraine et l'OTAN, du Mémorandum d'entente concernant les deux officiers de liaison que l'OTAN enverra à Kiev, se traduira par un soutien pratique à notre partenariat spécifique avec l'Ukraine dans des domaines importants tels que les relations civilo-militaires, la planification et la gestion des ressources de défense, et le perfectionnement professionnel des officiers et sous-officiers.

28. Nous attachons beaucoup d'importance à la stabilité de la région méditerranéenne, suivant le principe selon lequel la sécurité en Europe est étroitement liée à la sécurité et à la stabilité de cette région. Dans le cadre de l'approche alliée globale de la sécurité, fondée sur la coopération, nous continuons de juger utile le dialogue intensifié de l'OTAN sur la Méditerranée. Nous nous félicitons de ce que le programme de travail pour 1999, tout comme le premier programme de travail, mené en 1998, inclut un grand nombre d'activités militaires, et de ce que des ambassades points de contact ont maintenant été désignées. Nous sommes déterminés, en tant que Ministres de la défense, à poursuivre l'amélioration des aspects politiques et militaires de ce dialogue. Cela contribuera au développement de la confiance et de la compréhension mutuelle entre l'OTAN et les pays participant au Dialogue sur la Méditerranée. Tout comme les Ministres des affaires étrangères, nous sommes prêts à envisager des possibilités de renforcer la coopération avec les pays participants dans la perspective du Sommet de Washington.

29. La mise en place de la mission de vérification au Kosovo a ouvert une nouvelle phase de coopération entre l'OTAN et l'OSCE, et elle démontre notre capacité d'œuvrer ensemble dans des situations de crise. Cet approfondissement des relations entre des institutions qui se renforcent mutuellement est important pour le rôle que des organisations de sécurité auront à jouer dans la future architecture de sécurité européenne. Dans ce contexte, nous continuons d'appuyer les efforts déployés par l'OSCE, suivant la décision prise par son Conseil ministériel les 2 et 3 décembre 1998, afin de mettre au point un Document-Charte sur la sécurité européenne.

30. La prolifération des armes nucléaires, biologiques et chimiques (NBC) et de leurs vecteurs reste une source de vive préoccupation pour l'Alliance. Dans ce contexte, le principal objectif de l'Alliance et de ses membres consiste à prévenir la prolifération ou, si elle se produit, à en inverser le cours par des moyens diplomatiques. Nous attachons toujours la plus haute importance à la mise en œuvre complète et à la vérification rigoureuse des régimes internationaux de désarmement et de non-prolifération, qui demeurent des instruments essentiels dans ce domaine. Nous savons néanmoins que la prolifération peut continuer à se produire malgré nos efforts de prévention et faire peser une menace directe sur les populations, le territoire et les forces des pays alliés. Il est donc tout aussi important de continuer à améliorer le dispositif de défense de l'Alliance face aux armes NBC en dotant nos forces des moyens nécessaires et en adaptant notre doctrine, nos plans, notre formation et nos exercices de manière à prendre en compte de façon plus complète les risques associés à ces armes. Nous sommes résolus à préparer nos forces pour leur donner les moyens d'accomplir avec succès toute la gamme des missions qui pourraient leur incomber, malgré la menace d'emploi ou l'utilisation effective d'armes chimiques ou biologiques. A cet égard, nous explorons également les possibilités d'échange d'informations et de coopération pratique entre les autorités civiles et militaires des pays alliés. Nous fondant sur les travaux fructueux des groupes de l'OTAN sur la prolifération, nous sommes prêts à intensifier les efforts menés par l'OTAN pour faire face à la menace découlant de la prolifération et à son évolution. Nous nous associons aux Ministres des affaires étrangères pour charger le Conseil en session permanente de préparer pour le Sommet de Washington des propositions concernant une initiative destinée à garantir que l'Alliance dispose des moyens politiques et militaires nécessaires pour faire face de façon appropriée et efficace aux défis posés par la prolifération des armes NBC et de leurs vecteurs.

31. Nous rappelons l'importance que nos gouvernements attachent aux arrangements qui, au sein de l'Alliance, permettent la tenue de consultations sur des menaces de caractère plus général, y compris celles liées au commerce d'armes illégal et aux actes de terrorisme, qui mettent en cause les intérêts de sécurité de l'Alliance. Le terrorisme constitue une grave menace pour la paix, la sécurité et la stabilité, et peut mettre en danger l'intégrité territoriale des Etats. Nous réitérons donc notre condamnation du terrorisme. Nous réaffirmons que nos gouvernements sont déterminés à le combattre sous toutes ses formes, conformément à nos engagements internationaux et à nos législations nationales. Une étroite coopération internationale constitue un moyen essentiel de prévenir et d'éliminer ce fléau.

32. Nous continuons de considérer le Traité sur les FCE comme une pierre angulaire de la sécurité européenne, tant aujourd'hui que pour l'avenir. Notre objectif général est d'accroître la sécurité, la stabilité et la prévisibilité, non seulement pour chaque Etat Partie, mais aussi pour l'Europe dans son ensemble. Nous tenons à ce que l'adaptation du Traité soit menée à bien, et nous jouerons pleinement notre rôle pour faire en sorte qu'il en soit ainsi d'ici au Sommet de l'OSCE qui se tiendra à Istanbul. A cet effet, nous soutiendrons les efforts visant à régler les principales questions en suspens et à commencer le travail de rédaction dans les premiers mois de l'année prochaine. A cet égard, nous confirmons les propositions présentées par l'Alliance à Vienne et nous nous associons à la déclaration sur la retenue et la souplesse dans le contexte des FCE, publiée le 8 décembre par les Ministres des affaires étrangères de nos pays et ceux de la République tchèque, de la Hongrie et de la Pologne. Nous considérons qu'il est essentiel de continuer, jusqu'à l'entrée en vigueur du Traité adapté, d'appliquer strictement les dispositions du Traité actuel et des documents connexes.

33. Une coopération efficace en matière d'armement au sein de l'OTAN correspond à une nécessité à laquelle nous continuons d'attacher une grande importance, et, dans ce contexte, nous avons noté que nos Directeurs nationaux des armements procèdent actuellement à un examen complet du rôle futur de l'OTAN dans le domaine de l'armement. Nous attendons avec intérêt leur rapport sur les moyens d'améliorer le processus suivi en matière d'armement. Nous avons par ailleurs pris note de l'avancement du programme relatif à la capacité alliée de surveillance terrestre, qui vise à constituer un système global composé d'une capacité centrale appartenant à l'OTAN et exploitée par elle, complétée par des moyens nationaux interopérables. Nous avons par la même occasion réaffirmé la nécessité d'une telle capacité à l'appui de la prise de décisions politiques et militaires, en particulier pour la gestion des crises.

34. Le Comité OTAN de défense aérienne a pris des mesures importantes, qui ont été approuvées par le Conseil, en vue d'adapter ses plans de manière à prendre pleinement en compte les besoins nouveaux en matière de défense aérienne, tout en garantissant le maintien des moyens existants. En particulier, l'accord intervenu concernant une politique pour l'adaptation future du système de défense aérienne intégrée de l'OTAN permettra à la défense aérienne élargie de contribuer efficacement à la défense collective et aux opérations de soutien de la paix au sein d'une Alliance élargie, et favorisera une plus grande souplesse sur le plan de la défense aérienne, ainsi qu'un niveau accru d'intégration avec les forces maritimes. Le programme de défense aérienne à long terme de l'Alliance est actuellement revu de manière à tenir compte d'éventuelles menaces aériennes futures.

35. En ce qui concerne le problème informatique lié au passage à l'an 2000, nous prenons des mesures énergiques en vue de préserver l'efficacité des processus de consultation politique, de la gestion des crises et du commandement et du contrôle militaires de l'OTAN. Nous tenons à ce que soient effectués les essais et les vérifications nécessaires pour déterminer si ce problème est résolu, et à ce que soient formulés des plans pour les systèmes qui pourraient ne pas être mis en conformité à temps.

36. L'intégration des trois pays invités au sein de l'Alliance, les opérations menées par l'OTAN en Bosnie-Herzégovine et au Kosovo, la nouvelle structure de commandement de l'OTAN, ainsi que d'autres initiatives prises par l'Organisation, soulignent que les programmes militaires financés en commun n'ont rien perdu de leur importance. Toutes constituent des signes tangibles de la coopération et de la cohésion entre les Alliés. Par ailleurs, les projets conjoints et le financement commun pourraient présenter une valeur et une importance accrues dans le contexte d'une éventuelle initiative sur les capacités de défense qui serait prise à l'occasion du Sommet. Nous restons déterminés à faire en sorte que des ressources suffisantes soient mises à disposition pour préserver l'aptitude de l'Alliance à accomplir la gamme complète de ses missions. Nous saluons les nouvelles mesures prises pour donner plus de transparence au processus budgétaire et pour permettre au Conseil d'avoir une vue d'ensemble plus large, plus stratégique, des dépenses militaires de l'OTAN financées en commun.



DEPENSES DE DEFENSE DES PAYS DE L'OTAN 1975 - 1998

Les chiffres indiqués dans le tableau 1 sont fondés sur la définition OTAN des dépenses de défense et représentent les paiements réellement effectués ou qui doivent l'être au cours de l'année fiscale. Ces chiffres peuvent varier sensiblement par rapport aux chiffres correspondants qui figurent dans les documents budgétaires nationaux, en raison des différences existant entre les définitions nationales et la définition OTAN des dépenses de défense. Les données relatives aux pays qui fournissent une assistance militaire incluent les dépenses liées à cette assistance. En revanche, celles-ci ne sont pas comptabilisées dans les dépenses des pays bénéficiaires. Les dépenses effectuées pour la recherche et le développement sont incluses dans les dépenses d'équipement et les pensions versées aux retraités sont comprises dans les dépenses effectuées pour le personnel.

Membre de l'Alliance, la France ne fait pas partie de la structure militaire intégrée et ne participe pas aux travaux communs de planification des forces. Les données concernant la défense de la France n'ont qu'une valeur indicative.

L'Islande n'a pas de forces armées

GUIDE DE LECTURE

Pour supprimer toute ambiguïté, l'année fiscale a été désignée par le millésime de l'année qui contient le plus grand nombre de mois; p.e. 1996 représente l'année fiscale 1996/1997 pour le Canada et le Royaume-Uni et l'année fiscale 1995/1996 pour les Etats-Unis. Du fait des arrondis, les totaux peuvent ne pas coïncider avec la somme de leurs composantes.

Signes conventionnels: e estimation - nul .. non disponible // sans objet | la rupture de série

Tableau 1: Dépenses de défense des pays de l'OTAN

Pays	Unité monétaire (million)	1975	1980	1985	1990	1994	1995	1996	1997	1998e	1975	1980	1985	1990	1994	1995	1996	1997	1998e
	(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Prix et taux de change courants										Prix et taux de change de 1990									
Belgique	FB	70899	115754	144183	155205	131955	131156	131334	131859	134146	132418	158789	157465	155205	118843	115966	114228	113056	113485
Danemark	DKr	5355	9117	13344	16399	17293	17468	17896	18521	19133	14095	15622	15759	16399	15722	15524	15562	15728	15852
France	FF	55872	110514	186715	231911	246469	238432	237375	242357	239578	171903	203840	222318	231911	223907	213135	209266	211233	206174
Allemagne	DM	37589	48518	58650	68376	58957	58986	58671	57602	58142	60568	64021	66139	68376	50474	49461	48708	47519	47385
Grèce	Dr	45936	96975	321981	612344	1052760	1171377	1343276	1510684	1724621	510756	524576	689616	612344	601159	609021	646009	679886	740611
Italie	1000 Lit	3104	7643	17767	28007	32835	31561	36170	38701	40089	22048	23289	26608	28007	27365	24702	24881	24616	24622
Luxembourg	LuxF	836	1534	2265	3233	4214	4194	4380	4797	5149	1645	2232	2488	3233	3707	3630	3758	4025	4273
Pays-Bas	f.	7119	10476	12901	13513	12990	12864	13199	13345	13425	10996	11769	13037	13513	11870	11469	11650	11560	11301
Norvège	NKr	4771	8242	15446	21251	24019	22224	22813	23010	24114	14153	16135	19712	21251	21794	19809	20014	19987	20475
Portugal	Esc	19898	43440	111375	267299	360811	403478	401165	418585	428752	259215	217934	208150	267299	259467	276122	266841	271266	270456
Espagne	Ptas	..	350423	674883	922808	994689	1078805	1091432	1123045	1108299	..	862395	963141	922808	800862	828610	813038	818091	786831
Turquie	1000 LT	33	203	1235	13866	156724	302864	611521	1183327	2165278	6801	8567	9336	13866	15173	15344	16402	17263	18107
Royaume-Uni	£	5571	11593	18301	22287	22490	21439	22330	21556	22242	21848	22092	24576	22287	18554	17060	17138	16060	16104
OTAN - Europe	US\$..	111981	92218	186189	172070	184352	186821	172856	174052	..	168707	184108	186189	163652	156016	155640	153700	153142
Canada	Can\$	3360	5788	10332	13473	13008	12457	11511	10801	10044	8469	9377	12530	13473	12272	11578	10564	9861	9066
Etats-Unis	US\$	88400	138191	258165	306170	288059	278856	271417	276324	269763	213125	224685	301661	306170	253174	240529	229094	227926	217789
Amér. du Nord	US\$	91704	143141	265731	317717	297585	287933	279860	284125	276848	220383	232722	312400	317717	263691	250452	238148	236377	225559
OTAN - Total	US\$..	255122	357949	503906	469655	472285	466681	456981	450899	..	401429	496509	503906	427344	406468	393787	390077	378700

Tableau 2: Evolution annuelle du produit intérieur brut et des dépenses de défense (%) (basée sur les prix constants)

Pays	Moyenne 1975-1979	Moyenne 1980-1984	Moyenne 1985-1989	Moyenne 1990-1994	1994	1995	1996	1997	1998e	Moyenne 1975-1979	Moyenne 1980-1984	Moyenne 1985-1989	Moyenne 1990-1994	1994	1995	1996	1997	1998e	
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	
Produit intérieur brut										Dépenses de défense									
Belgique	3.1	0.2	2.6	1.0	2.4	2.1	1.5	2.7	2.7	4.4	0.1	1.4	-7.3	-0.6	-2.4	-1.5	-1.0	0.4	
Canada	4.8	1.7	3.8	0.4	4.1	2.3	1.5	3.8	3.3	2.0	6.4	2.1	-3.0	-2.9	-5.7	-8.8	-6.7	-8.1	
Danemark	3.7	1.5	1.8	1.6	3.5	3.1	3.5	3.4	2.5	2.6	0.2	1.0	-0.5	-2.7	-1.3	0.2	1.1	0.8	
France	3.6	1.5	2.9	0.6	2.6	2.0	1.3	2.2	3.1	4.0	3.1	1.1	-0.9	0.4	-4.8	-1.8	0.9	-2.4	
Allemagne	4.0	0.4	2.5	5.7	2.7	1.8	1.4	2.2	2.8	0.5	1.2	-0.4	-7.3	-6.4	-2.0	-1.5	-2.4	-0.3	
Grèce	5.3	0.5	1.8	1.3	2.0	2.1	2.7	3.5	3.5	4.6	8.0	-3.9	-1.1	1.4	1.3	6.1	5.2	8.9	
Italie	4.8	0.8	3.1	0.6	2.2	2.9	0.7	1.2	2.0	-0.2	2.4	3.1	-0.5	-2.1	-9.7	0.7	-1.1	-	
Luxembourg	2.5	1.3	6.9	6.0	4.2	3.8	3.0	3.7	3.4	3.9	3.8	7.5	4.1	9.6	-2.1	3.5	7.1	6.2	
Pays-Bas	3.4	0.1	2.5	2.0	3.2	2.3	3.3	3.3	3.7	2.3	2.7	2.0	-2.9	-2.2	-3.4	1.6	-0.8	-2.2	
Norvège	5.1	1.7	2.1	3.3	5.5	3.6	5.3	3.5	2.7	2.4	2.6	1.6	0.3	4.4	-9.1	1.0	-0.1	2.4	
Portugal	5.5	1.1	5.1	1.6	0.7	1.9	3.0	3.5	3.8	-9.5	0.1	5.1	0.3	-3.3	6.4	-3.4	1.7	-0.3	
Espagne	2.5	1.0	4.4	1.1	2.2	2.8	2.2	3.4	3.7	..	1.9	0.5	-3.5	-9.3	3.5	-1.9	0.6	-3.8	
Turquie	5.3	4.7	6.0	3.2	-5.5	7.2	7.0	7.2	3.1	7.6	1.0	6.5	3.4	-5.0	1.1	6.9	5.3	4.9	
Royaume-Uni	2.5	0.9	4.4	-0.1	4.3	2.8	2.3	3.3	1.7	-1.4	2.6	-3.1	-4.2	-3.9	-8.1	0.5	-6.3	0.3	
Etats-Unis	4.5	1.3	3.1	1.3	3.7	2.4	2.8	3.8	2.7	-0.8	6.0	2.0	-5.3	-5.5	-5.0	-4.8	-0.5	-4.4	

Tableau 3: Dépenses de défense en % du produit intérieur brut

Pays	Moyenne 1975-1979	Moyenne 1980-1984	Moyenne 1985-1989	Moyenne 1990-1994	1994	1995	1996	1997	1998e	Moyenne 1975-1979	Moyenne 1980-1984	Moyenne 1985-1989	Moyenne 1990-1994	1994	1995	1996	1997	1998e
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
<i>Sur la base des prix courants</i>										<i>Sur la base des prix constants</i>								
Belgique	3.2	3.3	2.8	2.0	1.7	1.6	1.6	1.5	1.5	2.9	2.9	2.7	2.0	1.7	1.7	1.6	1.6	1.5
Danemark	2.4	2.4	2.0	1.9	1.8	1.7	1.7	1.7	1.6	2.4	2.2	2.0	1.9	1.8	1.7	1.6	1.6	1.6
France	3.8	4.1	3.8	3.5	3.3	3.1	3.0	3.0	2.8	3.8	4.1	3.8	3.5	3.3	3.1	3.0	3.0	2.8
Allemagne	3.4	3.4	3.0	2.2	1.8	1.7	1.7	1.6	1.5	3.4	3.4	3.0	2.2	1.8	1.7	1.7	1.6	1.5
Grèce	5.6	5.4	5.1	4.4	4.4	4.4	4.5	4.6	4.8	5.6	5.4	5.1	4.4	4.4	4.4	4.5	4.6	4.8
Italie	2.1	2.1	2.3	2.1	2.0	1.8	1.9	2.0	2.0	2.4	2.3	2.3	2.1	2.0	1.8	1.8	1.7	1.7
Luxembourg	0.9	1.1	1.0	0.9	0.9	0.8	0.8	0.9	0.9	0.8	1.0	1.0	0.9	0.9	0.8	0.8	0.8	0.9
Pays-Bas	3.1	3.1	2.9	2.4	2.1	2.0	2.0	1.9	1.8	2.9	3.0	2.9	2.4	2.1	2.0	2.0	1.9	1.8
Norvège	2.8	2.7	2.9	2.8	2.8	2.4	2.2	2.1	2.1	3.0	2.9	2.9	2.8	2.6	2.3	2.2	2.1	2.1
Portugal	3.4	3.0	2.8	2.7	2.6	2.7	2.5	2.5	2.4	3.4	3.0	2.8	2.7	2.6	2.7	2.5	2.5	2.4
Espagne	..	2.3	2.2	1.7	1.5	1.5	1.5	1.4	1.3	..	2.3	2.2	1.7	1.5	1.5	1.5	1.4	1.3
Turquie	4.4	4.0	3.3	3.8	4.1	3.9	4.1	4.1	4.4	3.4	3.4	3.1	3.5	3.5	3.3	3.3	3.3	3.3
Royaume-Uni	4.9	5.2	4.5	3.8	3.4	3.1	3.0	2.8	2.7	5.2	5.4	4.5	3.7	3.3	2.9	2.9	2.6	2.6
OTAN - Europe	..	3.6	3.2	2.7	2.4	2.3	2.3	2.2	2.2	..	3.5	3.2	2.7	2.4	2.2	2.2	2.1	2.1
Canada	1.9	2.1	2.1	1.9	1.8	1.6	1.5	1.3	1.2	2.0	2.1	2.1	1.9	1.8	1.6	1.5	1.3	1.2
Etats-Unis	5.0	5.7	6.2	4.9	4.3	4.0	3.7	3.5	3.3	5.2	5.7	6.1	4.8	4.2	3.9	3.6	3.5	3.2
Amér. du Nord	4.7	5.4	5.9	4.6	4.1	3.8	3.5	3.4	3.2	4.9	5.4	5.7	4.6	4.0	3.7	3.4	3.3	3.0
OTAN - Total	..	4.6	4.7	3.6	3.3	3.0	2.9	2.8	2.7	..	4.4	4.5	3.6	3.2	3.0	2.8	2.7	2.6

Tableau 4: Produit intérieur brut et dépenses de défense par habitant en \$ EU (prix et taux de change de 1990)

Pays	1975	1980	1985	1990	1994	1995	1996	1997e	1998e	1975	1980	1985	1990	1994	1995	1996	1997e	1998e
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
<i>Produit intérieur brut</i>										<i>Dépenses de défense</i>								
Belgique	14295	16537	17086	19677	20156	20532	20789	21292	21802	405	483	477	466	352	342	337	332	332
Danemark	18745	21406	24429	25944	27597	28334	29135	30025	30677	450	493	498	516	488	480	478	481	484
France	15738	17655	18590	21070	21293	21636	21830	22198	22771	599	695	739	751	710	673	658	661	642
Allemagne	16559	19527	20853	23746	21659	21986	22225	22597	23117	606	644	671	669	384	375	368	357	355
Grèce	6311	7332	7606	8160	8287	8419	8603	8860	9125	356	343	438	380	364	367	387	405	439
Italie	12725	15545	16676	19281	19643	20193	20265	20475	20851	332	344	392	412	399	360	361	357	356
Luxembourg	16662	18383	20639	27083	32166	32896	33248	34057	34734	137	184	203	253	275	265	269	285	298
Pays-Bas	14692	16157	16802	18979	20016	20364	20982	21543	22170	442	457	494	496	424	407	413	407	395
Norvège	17954	22296	25590	27223	30722	31658	33243	34218	34967	564	631	758	800	803	726	732	727	741
Portugal	4340	5183	5285	6818	7175	7298	7503	7749	8031	200	157	146	189	184	195	188	191	190
Espagne	9366	9774	10292	12663	13072	13412	13692	14128	14617	..	226	246	233	201	207	203	204	196
Turquie	2016	2041	2286	2681	2718	2863	3012	3173	3214	65	74	71	95	96	95	100	104	107
Royaume-Uni	12237	13356	14617	16955	17348	17761	18118	18651	18919	690	697	770	688	564	517	518	484	484
OTAN - Europe	12108	13665	14411	16406	16497	16819	17042	17379	17742	..	464	494	484	398	378	375	368	365
Canada	15189	17376	19006	20440	20454	20673	20729	21245	21667	313	327	414	415	359	335	302	278	253
Etats-Unis	17000	18858	20321	22224	23034	23357	23785	24435	24855	987	987	1265	1225	971	914	863	850	804
Amér. du Nord	16824	18714	20192	22046	22773	23085	23476	24111	24530	921	922	1182	1144	909	855	806	792	748
OTAN - Total	14013	15734	16810	18772	19094	19419	19718	20186	20580	..	652	779	761	610	576	554	545	525

Tableau 5: Répartition des dépenses totales de défense par catégorie

Pays	Moyenne 1975-1979	Moyenne 1980-1984	Moyenne 1985-1989	Moyenne 1990-1994	1994	1995	1996	1997	1998e	Moyenne 1975-1979	Moyenne 1980-1984	Moyenne 1985-1989	Moyenne 1990-1994	1994	1995	1996	1997	1998e
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
% affecté aux dépenses en personnel										% affecté aux dépenses d'équipement								
Belgique	62.9	61.8	63.4	68.3	69.3	71.1	69.0	69.3	68.0	11.7	13.8	12.1	7.8	7.8	5.4	5.3	6.2	5.4
Canada	60.8	50.7	46.2	49.7	51.4	47.8	45.9	42.5	52.2	9.0	17.8	19.7	18.1	17.4	18.5	15.6	12.9	13.6
Danemark	58.0	54.6	56.6	57.5	58.7	60.5	59.7	58.8	58.8	18.4	16.9	14.0	15.8	15.9	12.5	12.5	13.7	14.6
Allemagne	49.8	46.6	48.9	57.4	60.8	61.6	62.1	62.7	61.4	16.8	20.0	19.6	13.5	10.9	11.4	11.1	10.8	12.6
Grèce	57.6	54.6	60.5	63.0	63.0	63.3	61.2	62.2	60.4	19.3	17.4	18.2	22.8	24.4	19.8	21.1	19.4	20.6
Italie	61.9	59.1	57.8	63.6	65.6	67.4	69.2	75.4	72.9	14.7	17.4	19.7	16.3	15.5	15.0	14.3	11.3	12.7
Luxembourg	85.5	77.5	76.9	76.2	78.2	80.9	82.5	78.8	76.8	1.9	1.8	3.5	3.4	2.1	2.4	4.1	3.5	5.0
Pays-Bas	61.2	55.3	52.8	56.9	58.3	60.0	55.8	56.0	50.4	18.0	20.5	19.8	15.6	16.8	15.6	18.7	15.7	18.0
Norvège	52.9	48.8	43.9	40.6	34.9	37.3	37.5	38.5	39.3	16.0	19.4	21.7	24.9	28.5	25.4	25.2	24.6	25.4
Portugal	68.8	66.6	67.7	77.3	78.7	77.8	80.7	80.0	79.8	2.2	5.5	7.6	5.7	4.2	5.9	6.3	8.2	8.0
Espagne	64.9	66.2	65.7	67.3	66.1	69.0	12.4	12.2	13.6	13.4	13.6	12.1
Turquie	47.6	45.3	37.1	50.1	51.0	50.9	46.2	48.4	45.7	19.2	9.1	18.2	23.7	29.3	29.7	30.8	27.0	29.2
Royaume-Uni	44.6	37.4	38.6	42.2	41.4	41.8	40.3	39.4	37.9	21.6	26.2	24.8	21.0	24.9	22.0	23.9	24.9	27.9
Etats-Unis	42.0	41.9	37.0	39.3	39.0	39.8	38.8	39.1	39.9	17.6	21.9	25.6	25.1	29.2	27.7	26.9	26.0	24.8
% affecté aux dépenses d'infrastructure										% affecté aux autres dépenses								
Belgique	6.5	5.5	4.0	3.4	2.6	3.9	4.5	4.0	4.3	18.8	18.8	20.4	20.4	20.3	19.6	21.2	20.4	22.3
Canada	2.5	2.3	2.8	3.2	2.5	2.4	4.1	3.4	1.6	27.3	29.0	31.2	29.0	28.7	31.4	34.4	41.2	32.6
Danemark	2.4	2.8	3.4	3.2	2.7	2.6	2.4	2.1	2.0	21.0	25.7	25.8	23.3	22.8	24.4	25.4	25.4	24.6
Allemagne	6.3	5.4	5.9	4.9	4.7	4.6	5.0	4.8	4.9	27.0	27.9	25.5	23.9	23.6	22.3	21.8	21.7	21.1
Grèce	5.3	2.8	2.2	1.7	0.6	1.9	1.5	2.1	2.1	17.0	24.9	18.4	12.2	12.0	14.9	16.2	16.2	16.8
Italie	1.8	2.3	2.6	2.4	1.9	1.1	0.8	0.8	0.8	21.5	21.0	19.8	17.7	17.0	16.6	15.6	12.5	13.6
Luxembourg	3.2	10.3	7.3	10.4	9.4	5.5	1.7	4.7	5.3	9.1	10.2	11.9	9.4	10.3	11.2	11.7	13.1	12.9
Pays-Bas	3.2	3.7	5.2	5.2	4.1	3.1	4.4	4.5	4.7	17.3	20.3	22.0	22.1	20.9	21.4	21.2	23.8	26.9
Norvège	4.3	5.0	8.2	9.2	8.8	6.7	6.9	5.9	6.0	26.6	26.7	26.0	24.8	27.8	30.6	30.4	31.0	29.4
Portugal	3.4	5.9	3.7	2.3	0.7	1.6	1.3	1.2	0.7	25.1	21.9	19.8	13.8	16.4	14.7	11.8	10.7	11.6
Espagne	1.2	0.9	0.7	0.7	0.7	0.8	21.2	20.7	20.0	18.6	19.6	18.1
Turquie	7.3	13.2	5.4	3.0	2.6	2.5	3.0	4.2	3.2	23.7	30.1	38.4	22.5	17.1	16.9	19.9	20.4	21.9
Royaume-Uni	1.7	2.7	3.9	5.2	8.8	5.5	5.8	5.2	5.1	31.9	33.5	32.5	30.5	25.0	30.6	30.1	30.6	29.1
Etats-Unis	1.9	1.6	1.8	1.5	1.7	2.4	2.5	2.2	2.1	36.8	34.5	35.5	33.6	30.1	30.0	31.9	32.7	33.3

Tableau 6: Forces armées - Effectif annuel moyen

Pays	1975	1980	1985	1990	1994	1995	1996	1997	1998e	1975	1980	1985	1990	1994	1995	1996	1997	1998e
(0)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)	(6)	(7)	(8)	(9)
Militaires (millier)										Personnels civil et militaire en % de la population active								
Belgique	103	108	107	106	53	47	46	45	43	2.8	2.9	2.8	2.7	1.4	1.2	1.2	1.1	1.1
Danemark	34	33	29	31	28	27	28	25	25	1.8	1.7	1.4	1.4	1.3	1.3	1.3	1.2	1.2
France	585	575	563	550	506	504	501	475	449	3.2	3.0	2.9	2.7	2.4	2.4	2.3	2.2	2.1
Allemagne	491	490	495	545	362	352	339	335	333	2.5	2.4	2.3	2.6	1.4	1.3	1.3	1.2	1.2
Grèce	185	186	201	201	206	213	212	206	202	6.5	6.1	6.1	5.7	5.5	5.6	5.5	5.4	5.3
Italie	459	474	504	493	436	435	431	419	402	2.5	2.4	2.5	2.4	2.1	2.1	2.1	2.0	2.0
Luxembourg	1	1	1	1	1	1	1	1	1	0.8	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9	0.9
Pays-Bas	107	107	103	104	77	67	64	57	57	2.7	2.5	2.4	2.1	1.5	1.4	1.3	1.1	1.1
Norvège	38	40	36	51	33	38	38	33	33	2.8	2.6	2.3	2.9	2.0	2.3	2.2	1.9	1.9
Portugal	104	88	102	87	122	78	73	72	75	2.8	2.3	2.6	2.2	3.0	1.9	1.8	1.8	1.8
Espagne	..	356	314	263	213	210	203	197	189	..	3.0	2.5	2.0	1.6	1.6	1.6	1.5	1.4
Turquie	584	717	814	769	811	805	818	828	833	3.8	4.5	4.8	4.1	4.1	3.9	3.9	4.0	3.9
Royaume-Uni	348	330	334	308	257	233	221	218	216	2.5	2.2	1.9	1.7	1.4	1.3	1.2	1.2	1.2
OTAN - Europe	..	3504	3603	3510	3103	3010	2976	2912	2858	..	2.8	2.8	2.6	2.1	2.0	2.0	2.0	1.9
Canada	78	82	83	87	75	70	66	61	61	1.2	1.0	0.9	0.9	0.7	0.6	0.6	0.5	0.5
Etats-Unis	2146	2050	2244	2181	1715	1620	1575	1539	1518	3.4	2.8	2.9	2.6	2.0	1.9	1.8	1.7	1.7
Amér. du Nord	2224	2132	2327	2268	1790	1690	1641	1600	1579	3.2	2.7	2.7	2.4	1.9	1.7	1.7	1.6	1.5
OTAN - Total	..	5636	5930	5778	4893	4700	4617	4512	4437	..	2.8	2.7	2.5	2.0	1.9	1.9	1.8	1.7



TABLE DES MATIÈRES PAR NUMÉRO

	Page		Page
N° 1 (Printemps 1998)		N° 3 (Automne 1998)	
Sur la voie de l'OTAN des dix-neuf en 1999		Une année riche en réalisations pour les partenariats de l'OTAN	
Javier Solana	3	Lettre du Secrétaire général	3
La sécurité en Europe du Sud-Est et la politique bulgare d'intégration dans l'OTAN		Un an après Sintra: assurer la sécurité en coopération grâce au CPEA et au PPP	
Nadezhda Mihailova	6	Sergio Balanzino	4
La nouvelle structure de commandement militaire de l'OTAN		La contribution de l'Ukraine à la sécurité et la stabilité en Europe	
Général Klaus Naumann	10	Volodymyr Horbulin	9
Nous sommes des partenaires, et non des adversaires		La coopération OTAN-Ukraine dans le domaine des plans civils d'urgence	
Maréchal Igor Sergueïev	15	Valentin Kalchenko	13
L'UEO commémore le jubilé du Traité de Bruxelles		Les relations OTAN-Russie un an après Paris	
José Cutileiro	18	Klaus-Peter Klaiber	16
Forger une paix durable en Bosnie-Herzégovine		Monter dans le train en marche de l'OTAN	
Général Wesley Clark	19	András Simonyi	20
La coopération civilo-militaire, élément essentiel à la mise en œuvre de la paix en Bosnie		Une capacité euro-atlantique de réaction en cas de catastrophe	
Colonel William R. Phillips	22	Francesco Palmeri	24
L'Association du Traité atlantique: renaissance et défi		Les activités PPP de gestion de crise: renforcer les capacités et la coopération	
Theodosis Georgiou	26	John Kriendler	28
Faire progresser le partenariat dans la communauté de soutien de la défense de l'OTAN		Les plans de forces dans la nouvelle OTAN	
Norman Ray	27	Frank Boland	32
L'avenir de l'initiative méditerranéenne de l'OTAN		Documentation en supplément	
Nicola de Santis	32	Ministres des affaires étrangères réunis à Luxembourg, 28-29 mai 1998	2
Documentation en supplément		Ministres de la défense, réunis à Bruxelles, 11-12 juin 1998	9
Conseil de l'Atlantique Nord, communiqué final, 16 décembre 1997	1	Autres Déclarations du Conseil	16
Plan d'action du Conseil de partenariat euro-atlantique pour 1998-2000	6		
Conseil de l'Atlantique Nord en session des Ministres de la défense, Communiqué final, 2 décembre 1997	10		
Dépense de défense des pays de l'OTAN (1975-1997)	14		
N° 2 (Été 1998)		N° 4 (Hiver 1998)	
L'OTAN et l'UEO: quand la vision devient réalité		Un ferme ancrage pour les alliés et les partenaires	
Lettre du Secrétaire général	3	Lettre du Secrétaire général	3
Le défi de l'UEO		Qui dit sécurité balte dit sécurité européenne	
Apostolos Tsohatzopoulos	4	Algirdas Saudargas	4
L'identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'OTAN		Le bras parlementaire de l'OTAN contribue à la réalisation des objectifs de l'Alliance	
Lluis Maria de Puig	6	Simon Lunn	8
Préserver la vitalité de l'Alliance		De Madrid à Washington - La Slovénie en quête d'adhésion	
Lieutenant général Nicholas Kehoe	10	Ernest Petrič	13
Vers une nouvelle stratégie politique pour l'OTAN		La mise en œuvre du concept de Groupes de forces interarmées multinationales	
Rob de Wijk	14	Général Mario da Silva	16
Le prochain concept stratégique de l'OTAN		Un nouveau regard sur le rôle de l'OTAN dans la sécurité européenne	
Jan Petersen	18	Michael Rühle	20
L'Albanie: une étude de cas de la mise en œuvre pratique du Partenariat pour la paix		La contribution de l'OTAN au renforcement de la coopération en Méditerranée	
George Katsirdakis	22	Alberto Bin	24
Le maintien de la SFOR		Former les dirigeants du XXI^e siècle - Un aperçu du Centre d'études de sécurité Marshall	
Greg Schulte	27	Robert Kennedy	28
Les activités de coopération de l'OTAN avec la Bosnie-Herzégovine dans le domaine de la sécurité		Le Groupe OTAN d'entraînement - Renforcer les capacités de l'Alliance	
David Lightburn	31	Lieutenant Colonel Rainer Scholl	32

TABLE DES MATIÈRES PAR AUTEUR



INDEX 1998

	No.	Page		No.	Page
BALANZINO, Sergio			LIGHTBURN, David		
Un an après Sintra: assurer la sécurité en coopération grâce au CPEA et au PPP	3	4	Les activités de coopération de l'OTAN avec la Bosnie-Herzégovine dans le domaine de la sécurité	2	31
BIN, Alberto			LUNN, Simon		
La contribution de l'OTAN au renforcement de la coopération en Méditerranée	4	24	Le bras parlementaire de l'OTAN contribue à la réalisation des objectifs de l'Alliance	4	8
BOLAND, Frank			MIHAILOVA, Nadezhda		
Les plans de forces dans la nouvelle OTAN	3	32	La sécurité en Europe du Sud-Est et la politique bulgare d'intégration dans l'OTAN	1	6
CLARK, Général Wesley			NAUMANN, Général Klaus		
Forger une paix durable en Bosnie-Herzégovine	1	19	La nouvelle structure de commandement militaire de l'OTAN	1	10
CUTILEIRO, José			PALMERI, Francesco		
L'UEO commémore le jubilé du Traité de Bruxelles	1	18	Une capacité euro-atlantique de réaction en cas de catastrophe	3	24
DA SILVA, Lt. Général Mario			PETERSEN, Jan		
La mise en œuvre du concept de Groupes de forces interarmées multinationales	4	16	Le prochain concept stratégique de l'OTAN	2	18
DE PUIG, Lluís Maria			PETRIČ, Ernest		
L'identité européenne de sécurité et de défense au sein de l'OTAN	2	6	De Madrid à Washington - La Slovénie en quête d'adhésion	4	13
DE SANTIS, Nicola			PHILLIPS, Colonel William R.		
L'avenir de l'initiative méditerranéenne de l'OTAN	1	32	La coopération civilo-militaire, élément essentiel à la mise en œuvre de la paix en Bosnie	1	22
DE WIJK, Rob			RAY, Norman		
Vers une nouvelle stratégie politique pour l'OTAN	2	14	Faire progresser le partenariat dans la communauté de soutien de la défense de l'OTAN	1	27
GEORGIU, Theodossis			RÜHLE, Michael		
L'Association du Traité atlantique: renaissance et défi	1	26	Un nouveau regard sur le rôle de l'OTAN dans la sécurité européenne	4	20
HORBULIN, Volodymyr			SAUDARGAS, Algirdas		
La contribution de l'Ukraine à la sécurité et la stabilité en Europe	3	9	Qui dit sécurité balte dit sécurité européenne	4	4
KALCHENKO, Valentin			SCHOLL, Lt. Colonel Rainer		
La coopération OTAN-Ukraine dans le domaine des plans civils d'urgence	3	13	Le Groupe OTAN d'entraînement - Renforcer les capacités de l'Alliance	4	32
KATSIRDAKIS, George			SCHULTE, Greg		
L'Albanie: une étude de cas de la mise en œuvre pratique du Partenariat pour la paix	2	22	Le maintien de la SFOR	2	27
KEHOE, Lt. Général Nicholas			SERGUËËV, Marshal Igor		
Préserver la vitalité de l'Alliance	2	10	Nous sommes des partenaires, et non des adversaires	1	15
KENNEDY, Robert			SIMONYI, András		
Former les dirigeants du XXI ^e siècle - Un aperçu du Centre d'études de sécurité Marshall	4	28	Monter dans le train en marche de l'OTAN	3	20
KLAIBER, Klaus-Peter			SOLANA, Javier		
Les relations OTAN-Russie un an après Paris	3	16	Sur la voie de l'OTAN des dix-neuf en 1999	1	3
KRIENDLER, John			TSOHATZOPOULOS, Apostolos		
Les activités PPP de gestion de crise: renforcer les capacités et la coopération	3	28	Le défi de l'UEO	2	4

